



Les sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche (2005-2019)

Françoise Thibault, Irène Ondarçuhu

► To cite this version:

Françoise Thibault, Irène Ondarçuhu. Les sciences humaines et sociales à l'Agence nationale de la recherche (2005-2019). [Rapport de recherche] Alliance Athéna. 2021. hal-03228771

HAL Id: hal-03228771

<https://hal.science/hal-03228771>

Submitted on 18 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Les Sciences Humaines et Sociales à l'Agence nationale de la recherche

2005-2019



Françoise Thibault
Irène Ondařuhu

Janvier 2021



Introduction générale	5
Partie 1. Le financement de la recherche sur projet et les SHS	7
1. Des SHS longtemps à la marge des dispositifs de financement sur projet	8
2. L'ANR, un changement d'échelle	8
Partie 2. Les instruments de l'ANR pour les SHS	11
1. Instruments et cadres de travail : deux grandes périodes	12
1.1. Les programmes de financement de ANR 1 (2005-2013)	12
1.2. Les programmes de financement de ANR 2 (2014-2019)	14
2. Un traitement spécifique des SHS	15
3. Eléments de méthode	17
Partie 3. Le traitement des SHS à l'ANR entre 2005 et 2013	21
1. Un ensemble de projets numériquement faible au regard de la communauté	22
1.1. Le dépôt de projets	22
1.2. Les projets SHS financés	23
1.3. Le budget dédié aux SHS à l'ANR	25
1.4. Coordinateurs et partenaires des projets SHS	27
2. L'intérêt pour le non thématique	29
2.1. Une augmentation constante jusqu'en 2013	29
2.2. Les disciplines des projets blancs SHS	29
3. Tableau synoptique	31
Partie 4. Le traitement des SHS à l'ANR entre 2014 et 2018	33
1. Les SHS <i>stricto sensu</i> (département SHS)	34
1.1. Le dépôt de projets	34
1.2. Les projets SHS financés	35
1.3. Le budget dédié aux SHS <i>stricto sensu</i>	37
1.4. Coordinateurs et partenaires des projets SHS	39
1.5. Les disciplines des projets SHS retenus dans le cadre de l'AAPG	40
2. Les projets SHS retenus dans le cadre d'une collaboration avec un autre département scientifique	43
2.1. Le dépôt de projets	43
2.2. Les projets SHS financés	44
2.3. Le budget dédié aux projets SHS	46
2.4. Coordinateurs et partenaires des projets SHS	47
2.5. Les disciplines des projets SHS	48
3. Tableau synoptique	50
Partie 5. Les SHS dans les programmes internationaux de l'ANR entre 2007 et 2019	53
1. Une place importante malgré un budget modeste et un taux de sélectivité en hausse	54
2. Un ensemble peu lisible à l'exception de deux programmes phares	54
2.1. L'importance du programme franco-allemand	55
2.2. Une discontinuité des programmes difficile à appréhender pour les communautés	55
3. Une distribution disciplinaire relativement diversifiée	56
4. Une répartition de la coordination conforme aux appels nationaux	53
Conclusion générale	59
Bibliographie	63

Introduction générale

La recherche sur projet est un instrument ancien de politique scientifique associé à l'existence d'une demande extérieure au monde de la recherche et possiblement énoncée par une large variété d'acteurs publics et privés. Dans les pays à fort investissement en recherche, cet instrument a généralement pris une place centrale dans les politiques de ces vingt dernières années, se traduisant par la création d'agences dédiées à la mise en œuvre des appels à projets (AAP) financés par les pouvoirs publics.

En France, comme dans la plupart des pays, il existe de nombreux « guichets » accessibles aux chercheurs et ouverts par différents acteurs nationaux (ministères, fondations, associations, etc.), locaux (régions, métropoles, etc.) et grandes entreprises. La création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR) a toutefois donné à cet instrument un poids qu'il n'avait pas auparavant, notamment en raison du volume de financement apporté mais également grâce à la visibilité de l'Agence dans le paysage national et européen de la recherche. Quelques guichets destinés à subventionner des projets de recherche ont été fondus dans l'ANR mais bon nombre d'entre eux ont cependant perduré, particulièrement au niveau régional. Si leurs budgets sont relativement modestes au regard de celui de l'ANR, ils restent, notamment pour les sciences humaines et sociales (SHS), une ressource dont il conviendrait d'apprécier la valeur. Les soutiens importants apportés par le programme Investissements d'Avenir nécessiteraient également une étude spécifique qui pourrait très utilement prolonger le présent travail.

A partir des années 2008 et 2009, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a créé cinq « alliances thématiques » avec pour objectif premier de participer à l'élaboration d'une programmation plus proche des réalités de la recherche. A ce titre, il a semblé important pour les membres de l'alliance Athéna de disposer d'éléments

de caractérisation de l'action de l'ANR auprès des sciences humaines et sociales depuis sa création (hors programme Investissements d'avenir pour lequel son rôle est limité à la gestion du dispositif).

L'étude a démarré en novembre 2019 par un premier travail de collecte de données accessibles sur le site de l'ANR, dans ses rapports d'activités ou communiquées dans les groupes de travail qu'elle réunit. La décision que l'Agence a prise, au printemps 2020, de mettre en accès libre une base de données des résultats de ses appels à projets a constitué une avancée fondamentale. Les analyses qui sont proposées ci-après, et qui couvrent la période 2005-2019⁰¹, ont été réalisées à partir de cet ensemble de données complétées par des tableaux synthétiques mis à disposition par l'ANR et par les données sur les SHS françaises rassemblées par l'alliance Athéna depuis 2013.

La question des effets de l'ANR sur les sciences humaines et sociales mériterait bien d'autres collectes de données, comme par exemple celles concernant le nombre et les disciplines des docteurs rémunérés dans le cadre des projets, le montant des budgets qui arrivent dans les laboratoires de SHS et la façon dont ces budgets bénéficient ou non aux laboratoires. Elle mériterait également que des méthodologies qualitatives soient engagées afin d'interroger les chercheurs individuellement et collectivement sur les raisons de leur motivation ou de leur démotivation, les relations qu'ils établissent ou non entre les appels d'offres nationaux et internationaux, le rôle des infrastructures de recherche, etc. Notre ambition a plutôt été de produire des repères quantitatifs solides pour favoriser les débats sur l'avenir des sciences humaines et sociales à l'ANR⁰² et construire des propositions en vue du futur plan triennal de l'Agence (2022-2025).

Françoise Thibault, Déléguée générale

01 A noter que certains pans de l'analyse s'arrêtent à 2018 dès lors que les données concernant l'édition 2019 n'étaient pas accessibles.

02 Cette étude n'aurait pas été possible sans le travail de Livio Casella Colombeau sur les bases de données et sans les relectures attentives de Sarah Streliski. Il convient de remercier Philippe Casella pour la qualité de ses retours et Yves Fort, directeur des opérations scientifiques de l'ANR, pour son regard critique.

PARTIE 1.

Le financement de la recherche sur projet et les SHS

La recherche sur projet pour les sciences humaines et sociales ne démarre pas avec la création de l'Agence nationale de la recherche. Comme le rappelle Jean-Michel Roddaz⁰³, ancien responsable du département SHS de l'ANR, « *de nombreuses équipes en sciences humaines et sociales (SHS) avaient déjà pu expérimenter ce type de fonctionnement au niveau des collectivités publiques locales ou encore avec l'instauration du Fonds National de la science (FNS) et du financement des Actions concertées incitatives (ACI), à la fin des années 90 (11 millions d'euros en 2003).* » Pourtant, précise l'archéologue, « *la place des sciences humaines et sociales a fait, un moment, débat.* » Il a fallu « *un vaste mouvement orchestré par les chercheurs eux-mêmes* » pour qu'elles trouvent leur place lors de la création de l'Agence en octobre 2005.

03 RODDAZ, Jean-Michel. « Le financement de la recherche sur projets : pourquoi et comment ? », *Mélanges de la Casa de Velázquez*. 2017, 47-1. p. 321-328.

1. Des SHS longtemps à la marge des dispositifs de financement sur projet

Les sciences humaines et sociales se sont trouvées dans un premier temps écartées des dispositifs de financement de la recherche sur projet. Cette modalité de subvention apparaît dans les années 1960 mais reste circonscrite à des disciplines et des projets de recherche particuliers⁰⁴. Sont alors concernés les travaux de recherche entretenant un lien fort entre science et industrie, ainsi que les disciplines émergentes nécessitant un soutien particulier pour s'établir dans le champ scientifique. Dans les autres cas, les chercheurs bénéficient des financements récurrents attribués à leur laboratoire, dont la répartition est discutée entre les différentes équipes de recherche en fonction de leurs besoins. Ce n'est que dans le cadre du quatrième plan de développement économique et social (1962-1965) que les SHS commencent à bénéficier de ce type de financement⁰⁵. L'investissement à leur égard reste réduit par rapport aux autres grands domaines scientifiques, dans la mesure où la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) peine à fixer des objectifs et des priorités cohérentes pour ces sciences.

2. L'ANR, un changement d'échelle

La création de l'ANR en 2005 assoit plus fortement la recherche sur projet dans le champ scientifique. Issue de la fusion entre deux fonds ministériels préexistants, à savoir le fonds de la recherche technologique et le fonds national de la science, son externalisation du ministère lui confère un gage d'indépendance mais aussi une plus grande visibilité. L'Agence assure une extension de la juridiction des appels à projets de recherche avec la formalisation de programmes non-thématiques (également dits « blancs ») qui constituent une sorte de marqueur d'autonomisation de l'Agence vis-à-vis des financeurs, à savoir les ministères. Le témoignage de Jean-Michel Roddaz est sur ce point éclairant, puisqu'il propose que l'opposition peu féconde selon lui entre le blanc et le non-blanc soit dépassée par la reconnaissance par l'ANR de la diversité des recherches potentiellement finançables :

« C'est toujours au nom de la liberté du chercheur que la communauté scientifique a plaidé haut et fort pour le renforcement de ce que l'on a coutume d'appeler les programmes blancs. Ceux-ci présentent l'avantage de mettre tout le monde et toutes les disciplines sur le même plan et de répartir au mieux la manne financière. Ajoutons que d'une manière générale, les chercheurs voyaient d'un mauvais œil l'imposition par le haut d'appels d'offres thématiques répondant à telle ou telle directive ministérielle ou résultant des cogitations de prétendus comités d'experts. L'ERC [Conseil européen de la recherche] a d'ailleurs fait ce choix, à l'inverse de l'option retenue dans le cadre des Programmes cadres pour la recherche et le développement (PCRD) qui avaient défini des priorités thématiques. Il me semble important de nuancer ce type d'appréciation. Tout d'abord, il paraît difficile de contester à un ministère qui a pour mission de dessiner une politique scientifique d'afficher certaines priorités. D'ailleurs, cette pratique est celle de nombreux conseils régionaux qui, dans le cadre de leur soutien à la recherche, privilégient les projets de recherche dont les retombées peuvent servir à leur action sociale ou économique. Mais j'ai aussi pu constater, lors de mon passage à l'ANR, que lorsque les programmes thématiques étaient le fruit d'une réflexion associant largement les représentants de la communauté scientifique, ils pouvaient mobiliser largement chercheurs et laboratoires ; ils encourageaient la pluridisciplinarité en incitant à la collaboration, étaient souvent porteurs de projets innovants et débouchaient, à l'issue d'un suivi efficace

04 MASSON, Philippe. « Le financement de la sociologie française : les conventions de recherche de la DGRST dans les années soixante », *Genèses*. 2006, N° 62 n° 1. p. 110-128.

05 *Ibid.*

de la part de l'agence, sur des résultats particulièrement fructueux. Il est selon moi regrettable que lorsque l'ANR a dû faire des économies, on ait supprimé ces appels à projets. »⁰⁶

Cette intervention d'un chercheur, fort d'une longue expérience à l'ANR, insiste également sur l'importance qu'il y a, dans le cadre des appels thématiques, à les préparer en amont avec les communautés de chercheurs.

Il convient de revenir, même brièvement, sur l'opposition entre financement sur projet et financement récurrent, source d'un certain nombre de critiques de l'action de l'ANR. En l'état actuel des données disponibles, il est difficile de traiter correctement cette question pour plusieurs raisons :

- chaque université et organisme de recherche prend annuellement ses décisions pour le financement récurrent de ses unités de recherche et de service. Une enquête directe auprès des unités serait nécessaire pour disposer du montant des dotations annuelles et des financements récurrents fléchés;
- pour traiter correctement la question du budget récurrent, il faudrait inclure dans cette enquête les coûts complets des personnels de recherche et de service ;
- il conviendrait également de réunir des données sur les autres sources de financement sur projet, publiques ou non.

Quelques éléments peuvent néanmoins être avancés pour mieux saisir les enjeux des débats, au sein en particulier des communautés SHS. Il faut d'abord reconnaître que le développement de l'ANR correspond à une période de stagnation des budgets de fonctionnement des laboratoires. Si le choix de la recherche sur projet par les politiques publiques s'inscrit bien dans une conception générale de la recherche comme espace international de compétition, il faut admettre également qu'au regard des données disponibles sur la France, le principe des vases communicants entre financement récurrent et financement sur projet ne s'applique pas totalement puisque les baisses des budgets de l'ANR n'ont jamais coïncidé avec des hausses des budgets des laboratoires publics.

Le nombre important d'unités de recherche universitaire dans le domaine des SHS – plus de deux fois plus d'« équipes d'accueil » (EA)⁰⁷ que d'« unités mixtes de recherche » (UMR) – rend le sujet des équilibres entre le récurrent et le non-récurrent particulièrement sensible. En effet, à partir des informations qui ont été rassemblées par l'alliance, nous pouvons estimer que l'ensemble des 619 unités universitaires⁰⁸ (hors frais de personnels et budgets des unités de service) reçoit annuellement un budget de fonctionnement qui devrait se situer, en 2018, entre 12 et 13 millions d'euros, c'est-à-dire plus de deux fois moins que le budget moyen de l'ANR consacré aux SHS à la même période.

Il n'est jamais assez souligné que l'apport financier de l'Agence est particulièrement significatif pour les EA de sciences humaines et sociales. Il l'est également pour les universités qui les abritent même si le préciput, en augmentation, reste relativement modéré (de 5 à 11%). Aussi, quand certaines disciplines et donc certains laboratoires ont peu de chance d'obtenir un financement de l'ANR, les conséquences sur le milieu sont importantes.

La condition des UMR est un peu différente, d'une part parce que le soutien des organismes permet *a minima* de doubler leur budget de fonctionnement, et d'autre part parce qu'elles disposent

06 RODDAZ, Jean-Michel. « Le financement de la recherche sur projets : pourquoi et comment ? », *op.cit.*

07 Les « équipes d'accueil » (EA) ont été remplacées par les « unités de recherche » (UR) en janvier 2020, à l'occasion de la fin de la labellisation des structures de recherche universitaires par le ministère. Le terme d'« équipe d'accueil » a été préféré dans le cadre de cette étude qui se concentre sur la période antérieure à 2020.

08 Ce chiffre a été établi par l'alliance Athéna pour l'année 2018.

en général d'un ensemble plus important de services qui rend le quotidien des chercheurs plus facile. Il n'en demeure pas moins qu'à la différence des secteurs scientifiques déjà « entraînés » à la recherche sur projet, et comme le notait le premier responsable des SHS à l'ANR, les unités de recherche en SHS se sont toujours montrées très ouvertes aux actions de préparation des appels.

Dans ce contexte, et parce que la place de l'ANR dans le paysage de la recherche en général et pour les sciences humaines et sociales en particulier est devenue très significative hors même l'existence du Programme Investissements d'Avenir, s'est imposé le présent projet de réaliser une étude longitudinale aussi approfondie que possible.

PARTIE 2.

Les instruments de l'ANR pour les SHS

Exploiter les données mises à disposition par l'Agence suppose un important travail de contextualisation. L'option retenue d'étudier la place des SHS à l'ANR sur une période de près de quinze ans, temps relativement long pour des politiques de recherche souvent fluctuantes, a ainsi impliqué un premier travail de repérage et de caractérisation des évolutions du dispositif depuis sa mise en place. Les rapports annuels d'activité ont constitué de précieuses sources. Par ailleurs, pour ne pas prendre pour spécifique ce qui est règle commune, le traitement des SHS a été également caractérisé en référence au traitement des deux autres grands domaines scientifiques.

1. Instruments et cadres de travail : deux grandes périodes

L'Agence nationale de la recherche met en place des programmes et des instruments de financement⁰⁹ destinés à traduire les objectifs qui lui ont été fixés par l'Etat dans le cadre de la Stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI puis SNR). Sur la période étudiée, deux temps peuvent être distingués car ils correspondent à des « règles du jeu » différentes : **2005-2013 (ANR 1), 2014-2019 (ANR 2)**¹⁰.

1.1 Les programmes de financement de ANR 1 (2005-2013)¹¹

Pendant cette période, un président et deux présidentes se succèdent à la tête de l'Agence : Gilles Bloch (2005-2006), Jacqueline Lecourtier (2007-2011) et Pascale Briand (2012-2014). Le département SHS est dirigé par Jean-Michel Roddaz, archéologue (2005-2011), puis par Pascal Arnaud, historien spécialiste d'histoire romaine (2012-2013).

L'ANR se structure autour de départements dédiés à chaque domaine scientifique et de secteurs transverses ou spécifiques. Quatre départements scientifiques - ou « thématiques » - sont ainsi créés en 2005 (« Biologie santé », « écosystèmes et développement durable », « énergie durable et environnement », « matière et information ») auxquels est ajouté en 2006 un cinquième département dédié aux SHS, puis en 2007 un sixième, par scission du département « matière et information » en deux périmètres nommés respectivement « ingénierie, procédés et sécurité » et « sciences et technologies de l'information et de la communication » (STIC). A partir de 2009, chaque département s'appuie sur un « comité scientifique sectoriel » dont le nombre a varié sur la période, de 6 à 8 comités sectoriels. Composé de chercheurs qui représentent les principales communautés scientifiques du domaine, il associe des représentants du ministère en charge de la recherche. Cœurs de la **programmation thématique**, ces comités sont conçus comme des « *plateformes d'échange stratégique* », « *leur réflexion est nourrie par des consultations, par les bilans des appels à projets antérieurs, par des documents de prospective proposés notamment par le Conseil de prospective et les travaux des Ateliers de réflexion prospective, mais également par des retours d'expériences et des échanges avec les différentes communautés scientifiques nationales et internationale.* »¹² Le budget de chaque département scientifique est dépendant du nombre de projets retenus, lui-même dépendant du nombre de projets déposés dans le secteur. Les thèmes des appels à projets changent d'abord annuellement puis, à partir de 2009, ils sont inscrits sur des périodes plus longues (2 ou 3 ans). Les projets retenus doivent reposer sur des partenariats entre des équipes de recherche publique ou sur des consortiums formés d'équipes émanant de laboratoires publics et d'entreprises.

Les programmes non-thématiques constituent un autre moyen d'action de l'ANR destiné à donner « *une grande liberté d'action aux chercheurs* » et à « *faire avancer les connaissances dans le domaine considéré* »¹³. Quatre instruments sont proposés dans ce cadre : « Blanc » ; « Jeunes chercheuses et jeunes chercheurs » (-39 ans) ; « Chaires d'excellence » ; « Retour post-docs ».

Les programmes internationaux sont administrés dans une direction dédiée de l'Agence qui développe une politique de collaboration internationale, à travers des rencontres bilatérales avec les agences et organismes internationaux de financement de la recherche (notamment la DFG et le BMBF allemands, certains Research Councils anglais, la NSF et l'Académie de Finlande). A partir de 2006, la priorité est donnée à l'Europe avec une focalisation sur la participation de l'ANR dans

09 La distinction entre « programmes » et « instruments » de financement étant instable dans les différents plans d'action de l'Agence, nous avons fait le choix de considérer les programmes comme des catégories plus larges se déclinant en plusieurs formes d'instruments.

10 Cette partie se fonde sur une étude de l'ensemble des rapports d'activité de l'ANR (2005-2019) accessibles sur le site de l'Agence à l'adresse suivante : <https://anr.fr/fr/lanr-et-la-recherche/lagence/documents-de-reference/>

11 Pour des informations plus détaillées, voir Annexe 2 : Les programmes de financement de l'ANR entre 2005 et 2013.

12 Voir le rapport d'activité de l'ANR de 2009 (p. 13).

13 *Ibid.* (p. 8).

des ERA-NETs existants ou en cours de montage. A partir de 2007, l'ANR initie ses premières collaborations en dehors de l'Europe avec des pays comme la Chine, Taiwan, le Japon, le Brésil.

Le budget de programmation de l'ANR¹⁴, qui comprend les dépenses liées aux différents appels à projets lancés par l'Agence, évolue notablement entre 2005 et 2013. Après un temps d'augmentation constante de 2005 à 2010, il connaît une baisse continue jusqu'en 2013, passant de 855 millions d'euros à 589 millions d'euros. En 2013, le budget annuel de l'Agence est inférieur de 100 millions d'euros à ce qu'il était au moment de sa création en 2005 (689 millions d'euros).

Le nombre de projets déposés connaît quelques variations mais la tendance globale est à la hausse : de 5 700 projets en 2005 à 6 500 en 2013. Le nombre de projets financés suit un mouvement inverse : de 1 450 projets retenus en 2005 à 1 068 en 2013. Le taux de sélection est supérieur à 25% les trois premières années, il se situe entre 20 et 22% jusqu'en 2012 et connaît une baisse spectaculaire en 2013, s'établissant à 17%.

Aussi l'année 2013 se caractérise-t-elle non seulement par son budget qui est le plus bas de la période mais également par un nombre de projets retenus en baisse (plus de 30%). La part du non-thématique est très importante puisqu'elle correspond à près de la moitié (48%) des financements alloués sur les appels à projets. 416 projets sont financés dans le cadre du programme blanc (39% du total).

2013 voit également, à la demande du MESRI, le lancement du premier appel à projet générique (AAPG) structuré autour de dix défis sociétaux identifiés dans l'Agenda stratégique France Europe 2020, le dixième défi correspondant presque au non-thématique de la période précédente :

- 1. Gestion sobre des ressources et adaptation au changement climatique (8,17% des dépôts)**
- 2. Energie propre, sûre et efficace (5,7%)**
- 3. Renouveau industriel (12,7%)**
- 4. Santé et bien-être (35,4%)**
- 5. Sécurité alimentaire et défi démographique (3,5%)**
- 6. Mobilité et systèmes urbains durables (2,4%)**
- 7. Société de l'information et de la communication (13,7%)**
- 8. Sociétés innovantes, intégrantes et adaptatives (5,8%)**
- 9. Liberté et sécurité de l'Europe, de ses citoyens et de ses résidents (0,8%)**
- 10. Défi de tous les savoirs (11,4%)**

Le choix fait de proposer aux équipes de déposer en deux temps (une pré-proposition sous forme d'un texte de quelques pages puis la proposition définitive) permet de présenter une courbe qui reste ascendante au niveau du dépôt : 8 471 pré-propositions sont soumises dans le cadre de l'AAPG de 2014 contre 7 200 propositions en 2012. Les données communiquées dans le rapport d'activité de 2014 font état de près de 4 700 propositions définitives examinées, c'est-à-dire en fait près de 30% de propositions de moins que les années précédentes.

Cette première période de l'ANR, à l'exception de l'année 2013, témoigne globalement d'une certaine réussite de l'Agence auprès des communautés scientifiques qui déposent de plus en plus. La demande envers le non-thématique a été largement suivie par l'ANR qui lui consacre près de la moitié de son budget de programmation en 2013. Le nouveau cadre élaboré par le MESRI en lien avec la Stratégie nationale de recherche met un terme à ce mouvement. Conçu en référence

¹⁴ Le budget d'intervention de l'ANR comprend d'une part les dépenses liées à la programmation, et d'autre part celles relatives aux « autres opérations » qui visent notamment au développement du partenariat public-privé, au soutien des dynamiques locales en matière de recherche et de développement (projets Eurêka, projets INCa, pôles de compétitivité, instituts Carnot, CPER, etc.) et à la prise en charge des préciputs.

au programme européen Horizon 2020, il est présenté dans le rapport d'activité de 2013 comme répondant « *aux demandes exprimées lors des Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche* »¹⁵.

En parallèle, « *l'objectif d'une telle stratégie, à l'instar des démarches engagées par la plupart de nos partenaires internationaux, est d'assurer notre place parmi les premières puissances de recherche mondiale et de mobiliser les énergies sur les défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux du XXI^{ème} siècle.* »¹⁶ Comme nous le verrons dans la partie suivante, ce nouveau cadre signifie un renouvellement des instruments et notamment, dans un premier temps, un net recul du non-thématique pourtant plébiscité par l'ensemble des communautés scientifiques.

1.2 Les programmes de financement de ANR 2 (2014-2019)¹⁷

La présidence-direction générale de l'ANR est assurée par Michael Matlosz, « génie chimique, » entre 2014 et 2017, puis par Thierry Damerval, « micro-biologiste ». Après une période de vacance, la direction du département SHS est confiée à François Hérin, sociologue-démographe, entre 2014 et 2016, puis à Lionel Obadia, anthropologue, à partir de 2017. Yves Fort, chimiste, est directeur des opérations scientifiques depuis 2014.

Deux modes de structuration sont observables. Le premier correspond à une organisation construite autour des défis présentés précédemment qui renvoient plus ou moins explicitement à plusieurs ensembles de disciplines. Les intitulés 1 et 4 des défis par exemple constituent des repères clairs pour les sciences du vivant et de l'environnement ; en revanche pour les sciences sociales, l'ensemble des défis paraît potentiellement concerné ce qui n'est pas le cas au regard des approches scientifiques implicitement soutenues et de la composition des comités d'évaluation. Les défis sont abandonnés après le départ de Michael Matlosz¹⁸ et l'ANR revient à une organisation disciplinaire légèrement modifiée par rapport à la période précédente (à noter qu'un item spécifique est réservé aux mathématiques) :

- 1. Sciences de l'environnement**
- 2. Sciences de l'énergie et des matériaux**
- 3. Sciences de la vie**
- 4. Sciences humaines et sociales**
- 5. Sciences du numérique**
- 6. Mathématiques et leurs interactions**
- 7. Physique de la matière, hautes énergies, planète-univers**

Sur l'ensemble de la période, l'ANR est organisée autour de cinq départements scientifiques, les SHS étant l'un d'entre eux¹⁹. En réponse à la demande du MESRI de construire la programmation en référence plus aux demandes des ministères que des communautés scientifiques, les dix comités de pilotage de défi laissent place à sept comités de pilotage de la programmation (CPP) dont la composition diffère assez nettement des comités scientifiques sectoriel de la première période chargés de représenter les communautés scientifiques : responsables de département de l'ANR, représentants de différents ministères, des organismes de recherche et de la Conférence des présidents d'université (CPU). Deux catégories d'appels sont proposées²⁰ :

15 Voir le rapport d'activité de l'ANR de 2013 (p. 15).

16 Stratégie nationale de recherche – France Europe 2020 : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid29941-cid86688/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid86688/strategie-nationale-de-recherche-france-europe-2020.html>

17 Pour plus de détails, voir Annexe 3 : Les programmes de financement de l'ANR entre 2014 et 2019.

18 En 2017, les domaines scientifiques étaient calqués sur les départements de l'Agence.

19 Les cinq départements : Numérique et mathématiques ; Sciences Physiques, Ingénierie, Chimie, Énergie ; Environments, Écosystèmes, Ressources Biologiques ; Sciences humaines et sociales ; Biologie santé.

20 Rapport d'activité de l'ANR de 2014 (p. 26).

APPELS À PROJETS GÉNÉRIQUE	APPELS SPÉCIFIQUES
1 - GRANDS DÉFIS SOCIÉTAUX	
PRC, JCJC	CHALLENGES
2 - AUX FRONTIÈRES DE LA RECHERCHE	
PRC, JCJC	OH RISQUE
3 - CONSTRUCTION DE L'ESPACE EUROPÉEN DE LA RECHERCHE ET ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCE	
PRCI	ERA-NET, JPI, ACCUEIL DE CHERCHEURS DE HAUT NIVEAU, MRSEI
4 - IMPACT ÉCONOMIQUE ET COMPÉTITIVITÉ	
PRCE	LABCOM, CHAIRES INDUSTRIELLES, CARNOT

L'appel à projets générique est conservé. Il propose quatre instruments pour financer soit des projets de recherche individuelle menés par des jeunes chercheuses ou chercheurs (**JCJC**), soit des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (**PRC**) ou international (**PRCI**) et entre structures publiques et privées (**PRCE**).²¹ Chaque année, les CPP ordonnent cette offre de financement autour d'axes de recherche spécifiques à chaque domaine scientifique, et de thématiques transverses mobilisant deux ou plusieurs départements disciplinaires de l'ANR au sein de comités intersectoriels dits « inter-CPP. » A chacun correspond un comité d'évaluation scientifique (CES), en charge de la sélection des projets, dont le nombre a augmenté tout au long de la période, passant de 33 en 2014 à 47 en 2018.

Les programmes internationaux sont également prolongés dans la deuxième période de l'ANR, dans le cadre de la composante « Construction de l'espace européen de la recherche et attractivité internationale de la France. » Les autres appels spécifiques concernent essentiellement des travaux de recherche partenariale ou produits en réponse à des événements et des défis sociétaux majeurs.

Le budget a continué à baisser jusqu'en 2015 pour atteindre son niveau le plus bas depuis la création de l'Agence. Il est reparti à la hausse à partir de 2016 sans jamais retrouver le niveau de 2005 (518 millions d'euros en 2018 contre 539 millions en 2005).

Le nombre de projets déposés en vague 2 augmente globalement sur la période malgré quelques fluctuations (de plus de 4 000 projets en 2014 à près de 5 000 en 2018) ; tout comme le nombre de projets retenus (1 071 en 2014 et 1 471 en 2018 dont 1 133 sur l'AAPG).

Un des changements les plus marquants de cette seconde période réside dans la place du non-thématique qui a été très minorée par rapport à la période précédente conformément aux choix du ministère.

2. Un traitement spécifique des SHS

Qu'il s'agisse des choix de nomenclature, de l'organisation de l'expertise ou de l'accès aux différents instruments, il est aisé de constater que les trois grands domaines scientifiques définis par la nomenclature ERC et repris par celle du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) n'occupent pas la même place dans le dispositif de l'ANR.

²¹ Texte de l'appel à projets générique 2021 (p. 6).

LA NOMENCLATURE SCIENTIFIQUE DU HCERES :

1. **Sciences du Vivant et Environnement (SVE)**
 - **Biologie, santé**
 - **Agronomie, écologie, environnement**
2. **Sciences et Technologies (ST)**
 - **Mathématiques**
 - **Physique**
 - **Sciences de la terre et de l'univers**
 - **Chimie**
 - **Sciences pour l'ingénieur**
 - **Sciences et technologies de l'information et de la communication**
3. **Sciences Humaines et Sociales (SHS)**
 - **Marchés et organisations (SHS 1) :** économie, finance/management
 - **Normes, institutions et comportements sociaux (SHS 2) :** droit, sciences politiques, sciences de l'information et de la communication, anthropologie/ethnologie, sociologie/démographie
 - **Espace, environnement et sociétés (SHS 3) :** géographie, aménagement/urbanisme, architecture
 - **Esprit humain, langage et éducation (SHS 4) :** linguistique, psychologie, sciences de l'éducation
 - **Langues, textes, arts et cultures (SHS 5) :** langues et littératures anciennes et françaises/littérature comparée, littératures et langues étrangères/civilisations, cultures et langues régionales, arts, philosophie/sciences des religions/théologie
 - **Mondes anciens et contemporains (SHS 6) :** histoire, histoire de l'art, archéologie

Tout d'abord, en 2005, il n'existe pas de département scientifique pour les SHS et donc il n'y a aucun affichage de priorité thématique. Les chercheurs en sciences humaines et sociales peuvent en revanche déposer dans le programme non-thématique.

Les nomenclatures scientifiques retenues pour présenter l'action de l'ANR, assez peu différentes d'une période à l'autre, ont mis au même plan des disciplines, des domaines scientifiques et des thématiques de recherche, opérant de fait une mise en visibilité du domaine le plus déployé (ST). Seules les SHS ont toujours été rassemblées dans une seule catégorie (aujourd'hui une des 7), ce qui a l'inconvénient de minorer la place qu'elles occupent dans la recherche publique (34% des forces humaines de recherche)²².

LA NOMENCLATURE SCIENTIFIQUE DE L'ANR :

1. **Sciences et technologies (17 axes)**
 - **Sciences de l'énergie et des matériaux :** sciences de base pour l'Energie ; une énergie durable, propre, sûre et efficace ; polymères, composites, physique et chimie de la matière molle, procédés ; chimie moléculaire ; matériaux métalliques et inorganiques et procédés associés ; chimie : analyse, théorie, modélisation
 - **Sciences du numérique :** fondements du numérique : informatique, automatique, traitement du signal ; intelligence artificielle ; micro et nanotechnologies pour le traitement de l'information et de la communication ; sciences et génie du logiciel : réseaux de communication multi-usages, infrastructures de hautes performances ; interaction, robotique ; modèles numériques, simulation, applications ; technologies quantiques
 - **Mathématiques**
 - **Physique de la matière, Hautes énergies, Planète-Univers :** physique de la matière

²² Voir Annexe 1 : Traits saillants de la recherche publique en SHS.

condensée et de la matière diluée ; physique subatomique et astrophysique ; planétologie, structure et histoire de la Terre

2. **Sciences de la Vie et Environnement (16 axes)**

- **Sciences de l'environnement** : terre fluide et solide ; terre vivante ; innovations scientifiques et technologiques pour accompagner la transition écologique ; biologie des animaux, des organismes photosynthétiques et des micro-organismes ; alimentation et systèmes alimentaires ; dynamique des socio-écosystèmes et de leurs composants en vue de leur gestion durable
- **Sciences de la vie** : biochimie du vivant ; caractérisation des structures et relations structure-fonction des macro-molécules biologiques ; génétique, génomique et ARN ; biologie cellulaire, biologie du développement et évolution ; physiologie et physiopathologie ; immunologie, infectiologie et inflammation ; neurosciences moléculaires et cellulaires, neurobiologie du développement ; neurosciences intégratives et cognitives ; recherche translationnelle en santé ; innovation biomédicale

3. **Sciences humaines et sociales (4 axes)**

- **Innovation et travail**
- **Culture, créations, patrimoine**
- **Cognition, éducation, formation**
- **Inégalités, discriminations, migrations**

Alors que dans les deux autres grands domaines, les axes recouvrent quasiment l'organisation disciplinaire (rapprochant ainsi le thématique du non-thématique), l'axe est uniquement thématique dans le cas des sciences humaines et sociales et ne concerne qu'une partie des communautés. Cette distinction défavorable aux SHS est renforcée par le fait que, comme nous le verrons dans la partie suivante, des projets de sciences sociales portant sur des sujets communs à d'autres secteurs (environnement, santé des populations, etc.) sont traités uniquement dans des « inter-CPP », c'est-à-dire dans des commissions interdisciplinaires, conduisant à les mettre systématiquement en concurrence avec les projets issus d'autres domaines scientifiques.

De plus, il est intéressant de souligner que, malgré les constats réalisés par l'Agence dès 2009²³ sur la très faible participation de quelques disciplines comme le droit, les littératures, les langues, aucune véritable disposition n'a été prise pour faire évoluer cette situation. Pourtant, l'ANR a montré qu'elle savait mettre en place des dispositifs adaptés à des disciplines aux demandes spécifiques comme ce fut le cas des mathématiques qui disposent d'un CES en propre et déposent des projets au design fort différent (petit budget, question très pointue, projets mono-porteurs, etc.)

L'observation de la dernière période révèle toutefois que la situation des SHS a préoccupé l'Agence qui leur a consacré un des 5 programmes d'action prioritaires et qui a lancé un plan spécifique initié par le ministère en 2016 à la demande de l'alliance Athéna, connu sous le nom de « plan SHS »²⁴ destiné à apporter des financements complémentaires à ces sciences.

3. Éléments de méthode

Les observations précédentes témoignent de la complexité et de la flexibilité du dispositif général. Les chiffres couramment communiqués par l'ANR du nombre de projets déposés, du nombre de projets retenus et du budget consacré à tel ou tel secteur disent en fait trop peu de choses.

23 « La spécificité des SHS, et notamment du secteur des Humanités, ne doit cependant pas être négligée, et il paraît nécessaire de donner, par des appels d'offre plus ponctuels, des coups de projecteur sur telle ou telle discipline qui pourrait paraître marginalisée ou insuffisamment présente dans les réponses aux appels non thématiques », Rapport d'activité de l'ANR de 2009 (p. 159).

24 Les principales mesures et actualités du plan en faveur des sciences humaines et sociales sont consultables sur le site du MESRI à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid36178/plan-en-faveur-des-sciences-humaines-et-sociales-s.h.s.html>

Sans un travail d'inscription de ces données dans la durée, construit en référence aux instruments concernés et à la composition du tissu scientifique considéré, il est en fait difficile de penser l'action de l'Agence.

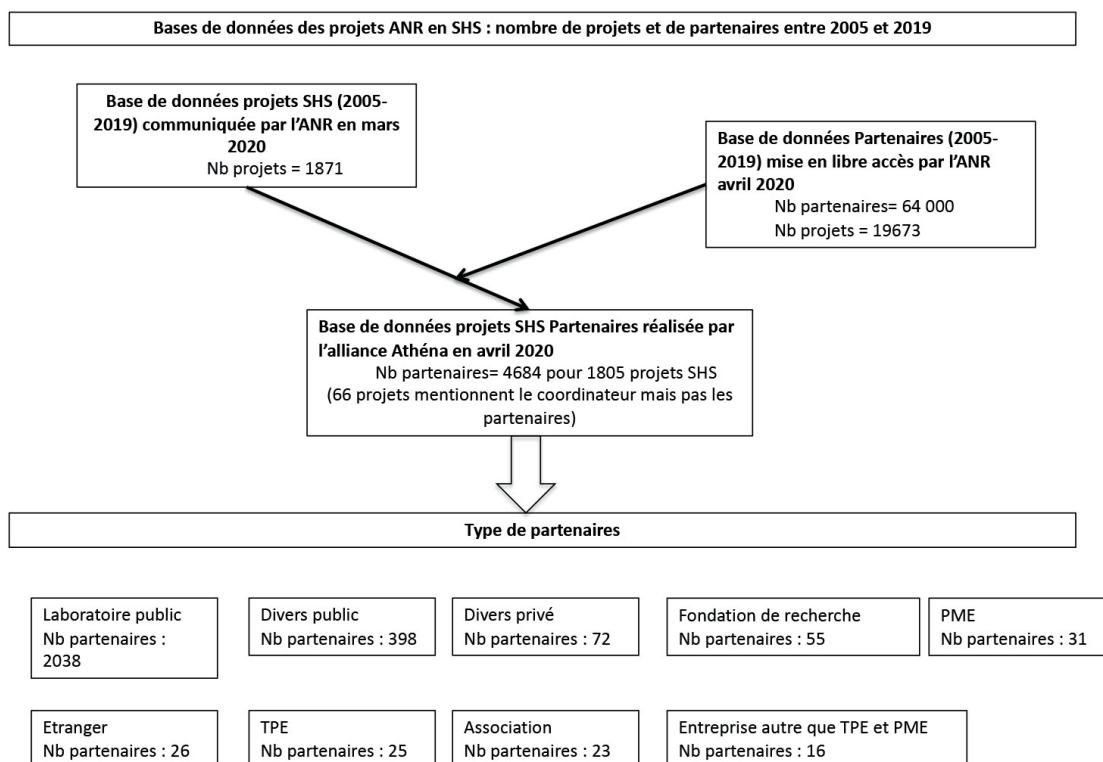
Nous avons donc utilisé plusieurs ensembles de données pour mener à bien les analyses qui suivent. Le premier est constitué par la « **base laboratoires** » produite par l'alliance Athéna dont la première version date de 2013. Construite à partir des informations présentes dans le Répertoire national des structures de recherche (RNSR), cette base est rendue consultable en libre accès²⁵. Elle contient, pour les SHS, les noms des structures publiques de recherche, leur statut, leurs tutelles, les thématiques sur lesquelles elles travaillent, les disciplines auxquelles elles se réfèrent, les adresses postales. Elle a servi pour traiter la question des laboratoires engagés dans des projets ANR.

Le deuxième jeu de données est constitué par la « **base projets SHS** » mise à disposition de l'alliance par l'ANR en mars 2020. Elle présente les 1 871 projets SHS qui ont été repérés comme tels et soutenus par l'Agence depuis 2005. Elle indique le code décision du projet, le département ANR d'affiliation (niveau programme et niveau projet), l'édition, l'acronyme du projet, son titre en français et en anglais, l'intitulé du programme et de l'appel à projets correspondant, l'instrument de financement mobilisé, l'aide allouée, le nom et le sigle du partenaire coordinateur, les tutelles gestionnaires et hébergeantes. Pour produire nos analyses, nous avons consolidé cette base avec le résumé du projet, le nom du coordinateur et sa discipline d'affiliation, la discipline dominante au sein du projet et le sous-domaine de recherche équivalent. Plusieurs difficultés ont dû être surmontées avant d'utiliser ce jeu de données :

- la caractérisation des instruments n'a pas toujours été évidente : par exemple, les programmes blancs internationaux sont comptabilisés dans les appels à projets non-thématiques alors qu'ils pourraient également être considérés dans la catégorie des appels à projets internationaux ;
- la présence de nombreux doublons dans les intitulés des instruments de financement a rendu plus difficile une analyse en termes de répartition des projets dans l'offre de financement ;
- un certain nombre d'appels à projets spécifiques (2014-2019) étaient introuvables dans la base : ne sont référencés que 5 projets financés dans le cadre de l'AAP « Flash Asile » de 2016 et 4 dans celui de l'AAP « Flash Génocides et violences de masse » de 2019.

Le 29 avril 2020, l'ANR a mis en ligne une base référençant les partenaires des différents projets financés toutes disciplines confondues, classés par projet, que nous avons nommée « **base partenaires** ». Y sont précisés le code décision du projet et son acronyme, le code décision du partenaire, son nom, sa catégorie, son numéro RNSR, son rôle dans la coordination, le nom du responsable, son prénom, la ville, la région et le pays de réalisation des travaux. La jonction avec la « base projets SHS » a cependant révélé l'absence de 66 projets non-thématiques (dont 65 en 2005 et 1 en 2018) dans la « base partenaires ». Un travail de consolidation a donc de nouveau été nécessaire, dont les principales étapes sont illustrées sur le schéma ci-après :

25 La première base de données des structures SHS établie par l'alliance Athéna a été réalisée avant la création de la première version de ScanR. Aujourd'hui, un partenariat pourrait être réalisé avec les responsables de ce projet afin qu'ils produisent une image à un temps *t*, laquelle pourrait être affinée par un rapide travail conjoint de l'alliance Athéna, de l'ANR et du HCERES qui permettrait de professionnaliser la démarche et le rendu.



115 établissements coordinateurs d'au moins un des 1 871 projets SHS retenus ont ainsi pu être identifiés. L'outil *mergemachine*²⁶ développé en open source par le MESRI a été utile pour traiter la multiplicité des dénominations d'un même établissement. Ces informations ont ensuite été complétées par une catégorisation plus fine des laboratoires, entre UMR et EA. Il n'a cependant pas toujours été simple de travailler sur les catégories « laboratoires publics » et « divers publics », pour lesquelles la distinction a semblé parfois ténue.

Cette conclusion intermédiaire nous permet d'insister sur la complexité du dispositif qui nous a incités à croiser de nombreuses données et à privilégier une approche qui distingue les deux périodes de l'ANR pour prendre en compte véritablement l'évolution des instruments de l'Agence dans nos résultats. Un traitement différencié a ainsi été réalisé entre les 1 203 projets SHS retenus par l'Agence entre 2005 et 2013 (partie 3) et les 668 autres soutenus entre 2014 et 2019 (partie 4). Seuls les programmes internationaux ont perduré tout au long de la période sans que leurs objectifs et modalités n'aient été foncièrement altérés ; ils ont ainsi fait l'objet d'une contribution spécifique prise en charge par Olivier Bouin et Julien Ténédos dans le cadre du programme AGIR²⁷ (partie 5).

D'ores et déjà se dégage de l'étude des instruments de l'ANR le fait que les SHS ont fait l'objet d'un traitement particulier (pas de thématique à l'origine, puis peu d'axes dans un deuxième temps). Contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres disciplines comme les mathématiques par exemple, des problèmes ont été identifiés lors de la première période (comme la faible participation d'une partie des humanités et du droit) mais n'ont pas été traités par les instruments créés dans ANR 2, *a contrario*, comme nous le verrons par la suite, ces problèmes se sont même accentués.

²⁶ La consolidation des données des établissements a été possible grâce au travail de l'initiative « entrepreneurs d'intérêt général » du MESRI : <https://entrepreneur-interet-general.etalab.gouv.fr/defis/2017/mesri-magical-merge-machine.html>

²⁷ Le programme AGIR, développé depuis 2019 par le RFIEA avec le soutien du MESRI et de l'alliance Athéna, propose un ensemble d'actions coordonnées visant à aider les chercheurs SHS à être présents dans les dispositifs internationaux.

PARTIE 3.

Le traitement des SHS à l'ANR entre 2005 et 2013

1. Un ensemble de projets numériquement faible au regard de la communauté

Le tableau ci-dessous permet de donner une première mesure du phénomène ANR pour les SHS. Ainsi, en 9 ans, autour de 1 200 projets SHS ont été retenus ce qui est peu au regard d'environ 1 000 laboratoires publics concernés. Si toutes choses étaient égales par ailleurs, deux laboratoires SHS sur trois déposent un projet tous les ans mais un laboratoire SHS peut prétendre obtenir un projet ANR tous les 7 ans.

**NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS ET RETENUS EN SHS
ENTRE 2005 ET 2013**

	Programmes non-thématiques	Programmes thématiques	Programmes internationaux	Total
Nombre de projets SHS déposés	2 850	1 704	873	5 427
Nombre de projets SHS retenus	644	387	172	1 203

1.1. Le dépôt de projets²⁸

Aucune base de données détaillée des projets soumis en SHS à l'ANR n'a été mise à disposition, la question du dépôt a donc été traitée à partir des éléments de synthèse purement quantitatifs fournis par l'Agence. Bien que succinctes, ces informations constituent une ressource intéressante (figure 1) qui permet d'apprécier l'évolution dans le temps du dépôt.

**FIGURE 1
EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS EN SHS**

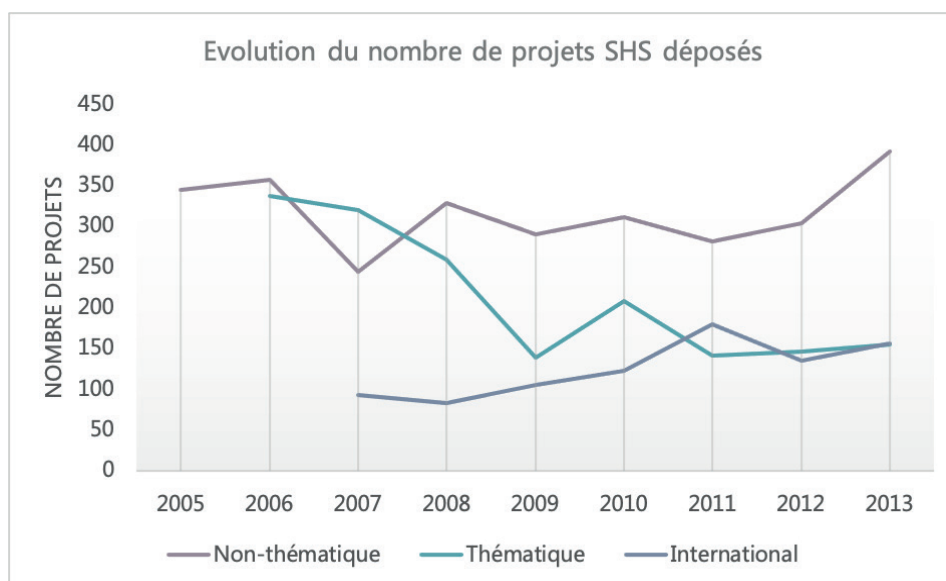
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Non-thématique	344	357	244	328	290	311	281	304	391	2850
Thématique		337	319	259	139	208	141	146	155	1704
International			93	83	105	122	179	135	156	873
Total	344	694	656	670	534	641	601	585	702	5427

En moyenne, 604 projets SHS sont déposés chaque année à l'ANR sur un total de 6 137 soumissions. Les sciences humaines et sociales représentent 9,8% de l'ensemble des dépôts réalisés auprès de l'Agence, un taux relativement faible au regard du potentiel de recherche que ces sciences représentent (34% des effectifs de recherche publique française)²⁹.

²⁸ Voir Annexe 4 : Evolution du nombre de projets déposés à l'ANR entre 2005 et 2018.

²⁹ Voir Annexe 1 : Traits saillants de la recherche publique en SHS.

FIGURE 2



Proposés seulement à partir de 2007, les appels à projets internationaux obtiennent progressivement l'adhésion des communautés SHS. Seuls finalement les programmes thématiques se caractérisent par une chute du dépôt au cours de la période.

1.2. Les projets SHS financés

L'analyse des travaux retenus par l'Agence en sciences humaines et sociales a été menée à partir des données directement extraites de la « base projets SHS » (figure 3). Celle-ci a également été mise en perspective avec celle du dépôt de projets réalisée par les services de l'ANR, notamment pour traiter la question du taux de sélectivité.

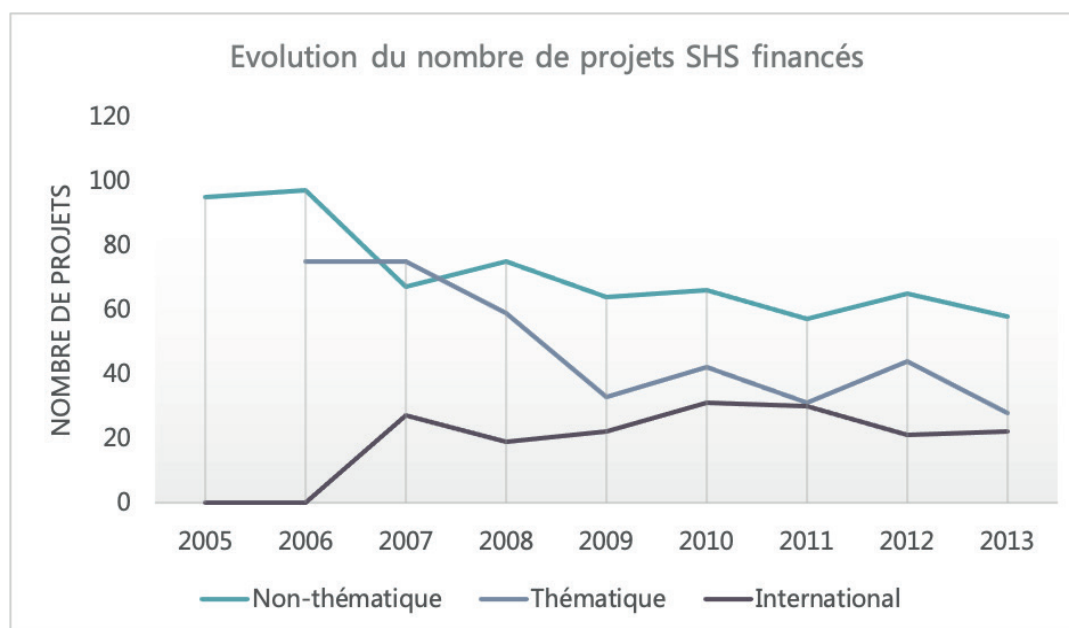
FIGURE 3
EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN SHS

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Non-thématique	95	97	67	75	64	66	57	65	58	644
Thématique		75	75	59	33	42	31	44	28	387
International			27	19	22	31	30	21	22	172
Total	95	172	169	153	119	163	144	151	138	1203

En moyenne, 134 projets SHS sont retenus chaque année par l'Agence sur un total de 1 357 toutes disciplines confondues³⁰. Les sciences humaines et sociales représentent ainsi 9,9% de l'ensemble des travaux financés, soit une part identique à celle du dépôt (9,8%). En revanche, alors que le nombre de projets soumis a tendance à augmenter au cours de la période, le volume de projets soutenus diminue notablement, tant d'ailleurs pour les SHS que pour les autres domaines scientifiques.

³⁰ Voir Annexe 5 : Evolution du nombre de projets financés par l'ANR entre 2005 et 2018.

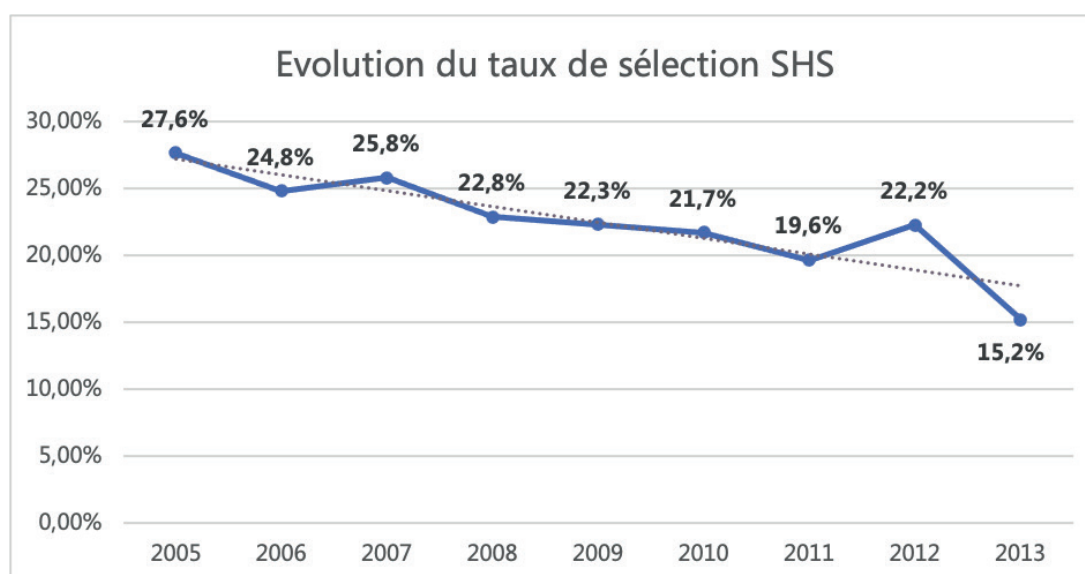
FIGURE 4



Dans le cas des sciences humaines et sociales, les programmes thématiques sont particulièrement affectés par cette baisse globale, puisque l'on compte, en 2013, 63% de projets en moins qu'en 2006. Le nombre de projets non-thématiques financés a baissé de 40% alors même qu'ils concernent 55% des dépôts en 2013. Seul le volume de travaux retenus dans le cadre des programmes internationaux augmente pendant la première période de l'ANR³¹.

Ce soutien déclinant de l'Agence se traduit par un renforcement du niveau de sélectivité³². Sur l'ensemble de la période, ce dernier s'établit à 22,1%, aussi bien pour les sciences humaines et sociales que pour les autres domaines scientifiques, sachant que l'année 2013 fait baisser la moyenne. En ce qui concerne les SHS, il est passé de 27,6% en 2005 à 15,2% en 2013 (figure 5), ce qui correspond à une baisse de 45%.

FIGURE 5



31 Voir Annexe 6 : Evolution de la répartition des projets SHS en fonction des programmes de financement entre 2005 et 2019.

32 Voir Annexe 7 : Evolution du taux de sélection à l'ANR entre 2005 et 2018.

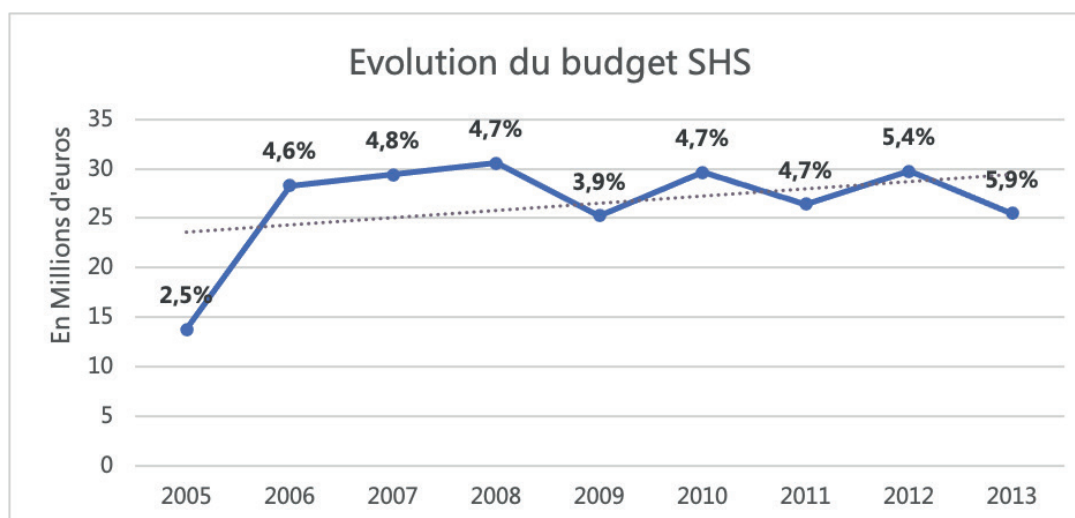
Les trois programmes de financement sont concernés par cette augmentation du niveau de sélectivité, mais pas toujours pour les mêmes raisons. Dans le cas des programmes non-thématiques, l'augmentation continue du nombre de projets soumis s'est trouvée confrontée à une baisse constante du nombre de projets financés. Dans celui des programmes thématiques, l'affaiblissement au niveau du soutien a été plus conséquent que celui constaté au niveau du dépôt. L'augmentation enfin du nombre de réponses aux appels à projets internationaux n'a pas été suivie par une hausse proportionnelle du nombre de projets financés. Les programmes internationaux témoignent ainsi d'un taux de succès de l'ordre de 20,7% sur la première période de l'ANR, de deux points inférieur à ceux des programmes thématiques et non-thématiques, tous deux de 22,8%.

La première période de l'ANR s'est ainsi caractérisée par une chute constante du nombre de projets retenus en sciences humaines et sociales, renforçant alors le niveau de sélectivité. Or dans un domaine qui initialement dépose trois fois moins de projets que ce qu'il est potentiellement en mesure de déposer, il est certain que ce taux de sélection défavorable accentue plus encore le peu d'appétence des communautés SHS à postuler.

1.3. Le budget dédié aux SHS à l'ANR

Ce budget a été établi après agrégation de l'ensemble des aides allouées aux projets SHS entre 2005 et 2013. Il est mis en regard avec le budget de programmation de l'ANR, en vue de déterminer la part concédée aux sciences humaines et sociales par rapport aux autres domaines scientifiques.

FIGURE 6

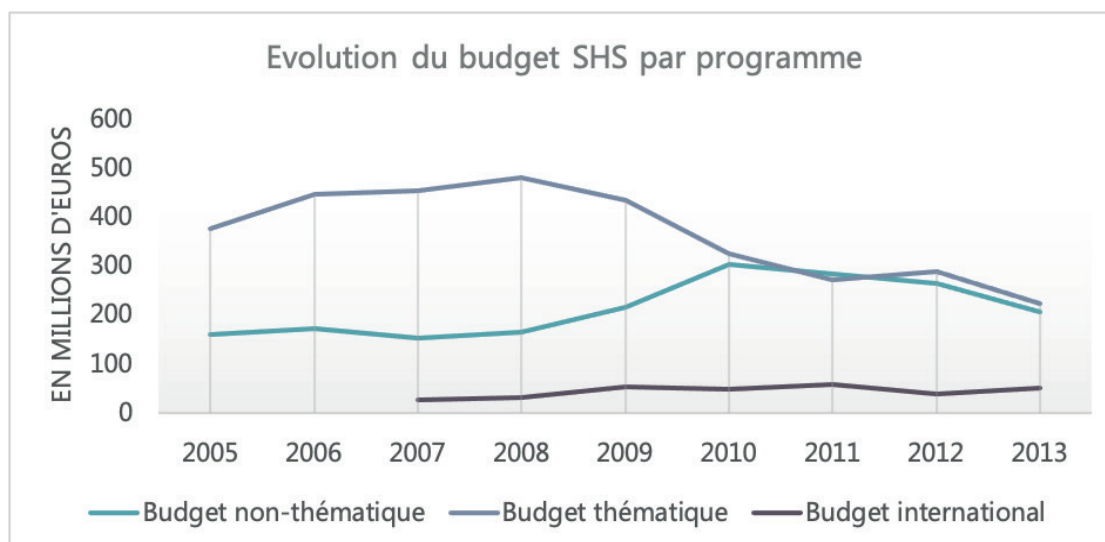


Le budget consacré aux sciences humaines et sociales a tendance à croître tout au long de la période, tout comme sa part dans le budget de programmation : en moyenne 26,5 millions d'euros sont affectés chaque année au financement des projets SHS, soit 4,6% du budget annuel de programmation³³.

Les programmes non-thématiques bénéficient particulièrement de cet accroissement budgétaire, les programmes internationaux également mais dans une moindre mesure (figure 7). Les programmes thématiques connaissent eux une baisse de leur budget qui fait écho à celle constatée au niveau du dépôt et du nombre de projets financés.

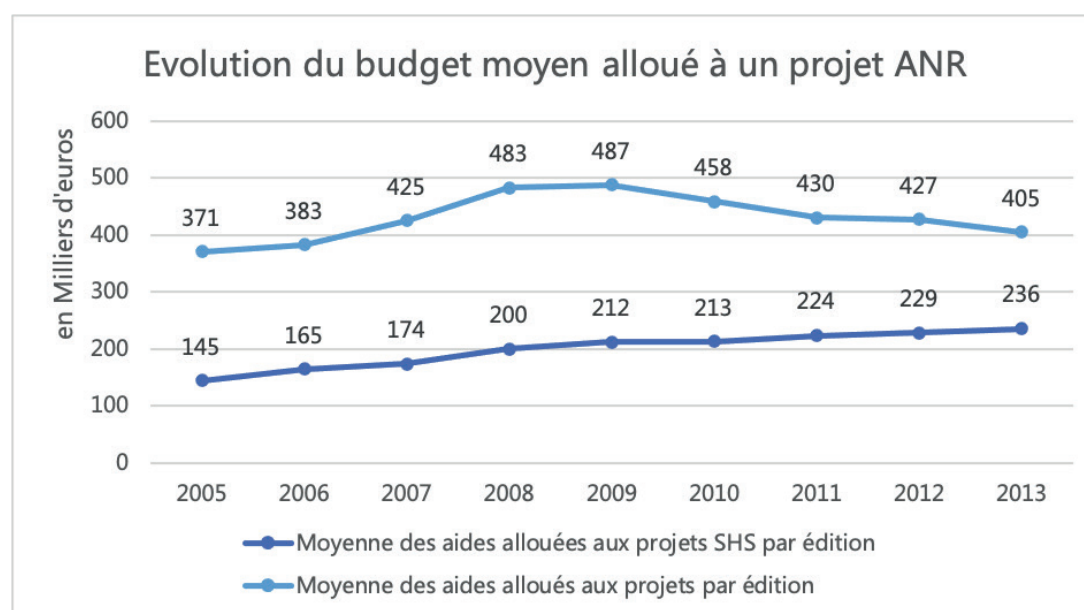
33 Voir Annexe 9 : Evolution de la répartition du budget de programmation de l'ANR entre les domaines scientifiques.

FIGURE 7



En revanche, l'augmentation du budget consacré aux sciences humaines et sociales au cours de la période ne s'est pas toujours traduite par une hausse systématique du nombre de projets financés : ce fut le cas pour les programmes internationaux mais pas pour les programmes blancs (figure 4). Ce constat invite à se pencher sur l'évolution du budget moyen alloué à un projet à l'ANR.

FIGURE 8



En moyenne, un projet SHS reçoit 199 568 euros, soit plus de deux fois moins qu'un projet toutes disciplines confondues (429 874 euros)³⁴. Les projets blancs obtiennent environ 184 070 euros, les projets internationaux 195 672 euros, les projets thématiques 222 841 euros.

Cependant, le budget attribué aux projets SHS en 2013 est presque deux fois plus élevé que celui attribué dans les premières années de l'ANR (figure 8). Il conviendrait de mesurer les conséquences de cette augmentation, non pas en pensant que les laboratoires SHS n'ont pas besoin de financer lourdement certains projets, mais en faisant l'hypothèse qu'en fonction des projets, les besoins peuvent être très différents, ce qui ne dit rien de l'ambition des projets moins coûteux (allant de 100 à 250 000 euros).

³⁴ Voir Annexe 10 : Evolution du montant moyen des aides allouées à un projet à l'ANR.

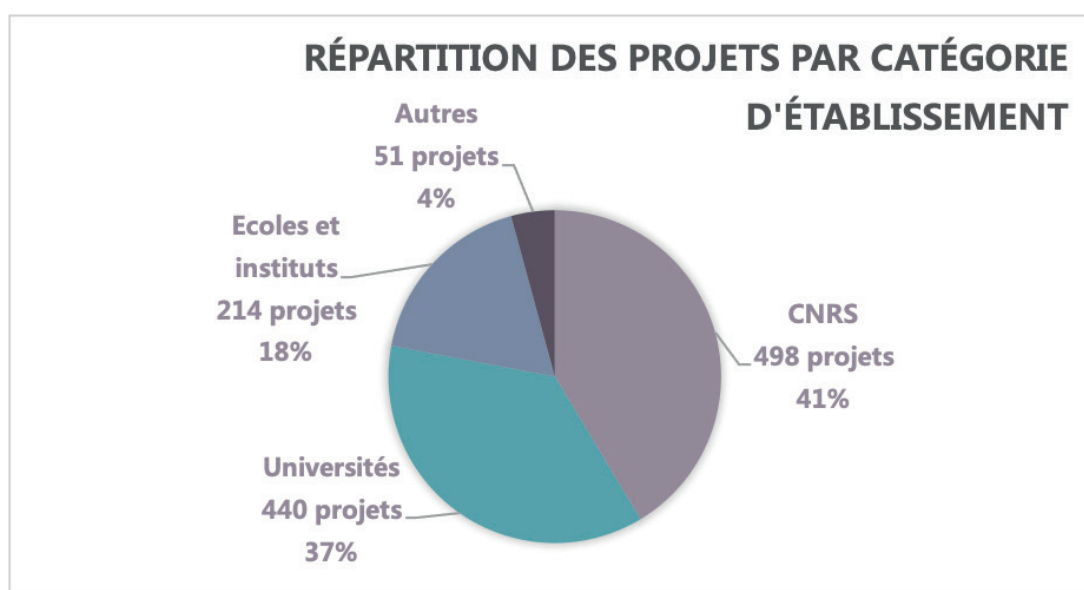
1.4. Coordinateurs et partenaires des projets SHS

Une partie de la logique des projets de recherche prônée par l'ANR repose sur la mise en œuvre de partenariats entre laboratoires, établissements, acteurs publics et privés. Les partenaires sont des « entités juridiques autonomes, personnes morales qui effectuent des travaux de recherche fondamentale, industrielle (ou « appliquée ») ou du développement expérimental dans le cadre d'un projet. »³⁵ L'un d'eux, l'établissement coordinateur, est porteur en titre du projet en tant que tutelle gestionnaire de l'unité de recherche : il assure la coordination administrative et financière du projet, définie lors de la signature des contrats entre les tutelles des unités de recherche.

La coordination

96 établissements ont coordonné au moins un projet SHS sur la première période de l'ANR. Ils ont été regroupés en trois catégories distinctes (les universités, le CNRS, les écoles et instituts) afin de mieux cerner les types de structures engagées auprès de l'Agence.

FIGURE 9

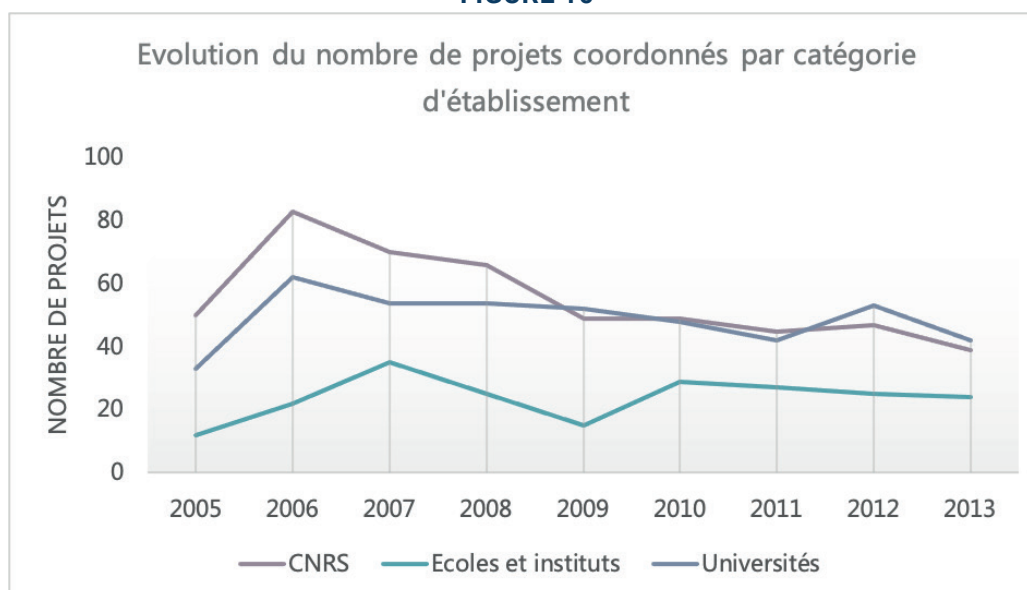


Entre 2005 et 2013, le CNRS a porté 41% des projets SHS, les universités 37%, les écoles et instituts 18% et les autres (essentiellement des structures étrangères ou privées) 4%. Ces données gagnent à être mises en perspective avec l'organisation de recherche que chacune de ces catégories représente³⁶ et avec le fait que les laboratoires strictement universitaires sont deux fois plus nombreux que les unités mixtes. Sous l'angle du nombre de personnels chercheurs et enseignants-chercheurs, la situation est très contrastée entre les types d'institution puisque la part des chercheurs SHS dans les organismes est de 8% alors que la part des enseignants-chercheurs SHS dans les universités est de 42%. La courbe ci-après témoigne d'un rééquilibrage progressif dans la coordination sans que cela corresponde à une véritable augmentation du nombre de projets portés par les universités (figure 10). En effet, sur la période, seuls les instituts et écoles affichent une part de plus en plus active dans la coordination.

35 « Fiche n°2 – Les partenaires d'un projet de recherche », Règlement financier de l'ANR n°2, Mars 2017.

36 Voir Annexe 1 : Traits saillants de la recherche publique en SHS.

FIGURE 10



Dans ce contexte, il nous a semblé intéressant d'observer la répartition des projets dans les universités³⁷. Trois universités se détachent assez nettement : l'Université Paris Descartes, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Université de Lille, qui ont toutes trois porté plus de 25 projets sur l'ensemble de la période. 12 universités en ont coordonné entre 11 et 20 ; 13 entre 6 et 10 ; 29 entre 1 et 5 projets et 7 aucun. A noter que trois universités strictement SHS ont porté moins de 5 projets, à savoir l'Université Montpellier 3 Paul Valéry (4 projets), l'Université Bordeaux Montaigne (3 projets) et l'Université de Rennes 2 (3 projets).

Des hypothèses peuvent ainsi être formulées : l'Université Paris Descartes pourrait devoir sa prépondérance à la place de la psychologie à l'ANR³⁸, l'Université de Tours (en quatrième position) à son engagement pour les humanités numériques. D'un autre côté, l'absence de certaines universités pourtant entièrement SHS (l'Université Lyon 3 Jean Moulin par exemple) questionne légitimement mais il serait nécessaire de disposer des budgets réellement versés aux différents laboratoires pour apprécier finement cette relative concentration des moyens.

Enfin, il convient de souligner que les établissements localisés en Île-de-France ont soutenu 39% de l'ensemble des projets SHS financés sur la période. Cette région est caractérisée par un grand nombre de laboratoires et de chercheurs du CNRS en sciences humaines et sociales. Il est intéressant d'observer que cette situation de concentration distingue le traitement des SHS à l'ANR. Ainsi, le rapport d'activité de 2013 de l'Agence présente un tableau fort significatif où il apparaît que les projets SHS retenus sont nettement plus « parisiens » que ceux des autres secteurs scientifiques³⁹.

Le partenariat

Entre 2005 et 2013, ce sont 2 537 établissements partenaires qui ont été impliqués dans les projets financés en sciences humaines et sociales en sciences humaines et sociales.

Pourtant, sur la période considérée, la majorité des projets (53,9%) n'engage qu'un établissement. Les autres ne mobilisent qu'un nombre relativement restreint de partenaires (entre deux et quatre), seuls 4,6% d'entre eux en convoquent plus de quatre.

Les partenariats avec des établissements étrangers ou privés sont également peu nombreux : 7,9% des projets concernent des entités étrangères, 4,5% des structures privées. Les collaborations inter-

³⁷ Voir Annexe 12 : Nombre de projets obtenus par université entre 2005 et 2013.

³⁸ Voir 2.2. Les disciplines des projets blancs SHS.

³⁹ Voir le rapport d'activité de l'ANR de 2013 (p. 14).

nationales se réalisent avec l'Italie (8 projets), l'Inde (5 projets), les Etats-Unis (4 projets), la Belgique (4 projets) et l'Allemagne (4 projets) ; elles sont donc plutôt diversifiées. Même constat en ce qui concerne les partenariats avec le secteur privé qui mobilisent tant des fondations de recherche (9 projets) que des entreprises (9 projets) ou des structures de recherche privées (6 projets).

L'essentiel des consortiums en SHS (68,9%) sont situés à l'intérieur d'un seul et même site scientifique, alors même que la politique de site n'est pas, à cette époque, au cœur de l'agenda politique. Parmi ces projets, 4,5% font intervenir des acteurs privés, 12% des structures étrangères et 34% encouragent des collaborations entre UMR et EA.

Ainsi, jusqu'en 2013, les communautés SHS témoignent de leur intérêt pour les projets portés par un seul établissement. Elles montrent toutefois une capacité réelle à s'investir dans des travaux collaboratifs, réunissant la plupart du temps des acteurs scientifiques et académiques présents sur un même site.

2. L'intérêt pour le non thématique

2.1 Une augmentation constante jusqu'en 2013

A l'aune des données de dépôt, les programmes non-thématiques ont été de plus en plus appréciés des chercheurs. Le niveau de dépôt a été tendanciellement en hausse au cours de la période. En 2013, 55% des projets SHS soumis ressortissent au non-thématique. Cet attrait pour le non-thématique est également perceptible par l'augmentation du nombre de projets soumis dans le cadre de la programmation internationale dans laquelle plusieurs appels sont blancs. Les deux instruments les plus appréciés des communautés SHS – à savoir l'appel à projets franco-allemand et *Open Research Area* – n'établissent ainsi aucune priorité de recherche⁴⁰.

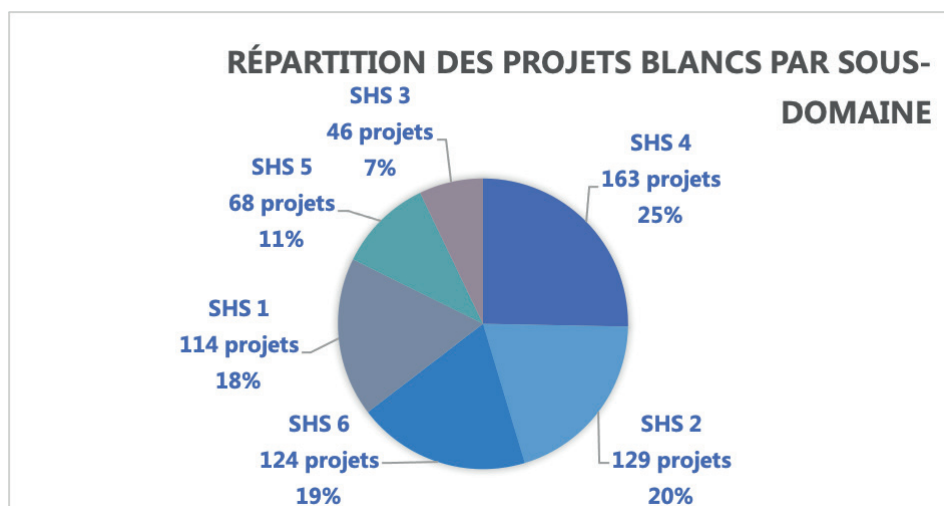
A l'inverse, les programmes thématiques ont été progressivement délaissés par les chercheurs en sciences humaines et sociales dont le taux de dépôt sur ces programmes a été plus que divisé par deux entre 2006 et 2013. Il faut rappeler que, chaque année, seulement deux à quatre axes de recherche étaient proposés par le département SHS, ce qui était loin de constituer une partie significative des thématiques potentiellement étudiées par les SHS. L'année 2009 en particulier, qui s'est caractérisée par un niveau de dépôt remarquablement bas, n'énonçait que deux axes, à savoir « Enfants et enfance » et « Sciences, technologies et savoirs en sociétés. Enjeux actuels, questions historiques ». Par opposition, le non-thématique apparaissait comme l'espace des possibles pour la recherche sur projet.

2.2 Les disciplines des projets blancs SHS

A la différence des programmes thématiques qui sont directement associés au département SHS, les programmes blancs sont gérés au sein d'un même guichet ouvert à l'ensemble des domaines et disciplines scientifiques. L'extraction réalisée par les services de l'Agence des projets SHS financés a donc nécessairement pris appui sur une définition partagée d'un travail de recherche en sciences humaines et sociales. Pourtant, sur la base communiquée, aucune mention des disciplines impliquées dans chaque projet n'est faite. L'alliance a réalisé une opération de repérage disciplinaire sur les 644 projets blancs soutenus par l'ANR entre 2005 et 2013. La mise en ligne de la base des projets retenus par l'Agence toutes disciplines confondues a permis d'accéder au résumé de chaque projet SHS. C'est à sa lecture que la discipline dominante de chacun a pu être établie, en accord avec la nomenclature scientifique dressée par le HCERES.

40 Pour plus de précisions, voir la partie 5 du présent rapport exclusivement consacrée au traitement des SHS dans les programmes internationaux entre 2007 et 2019.

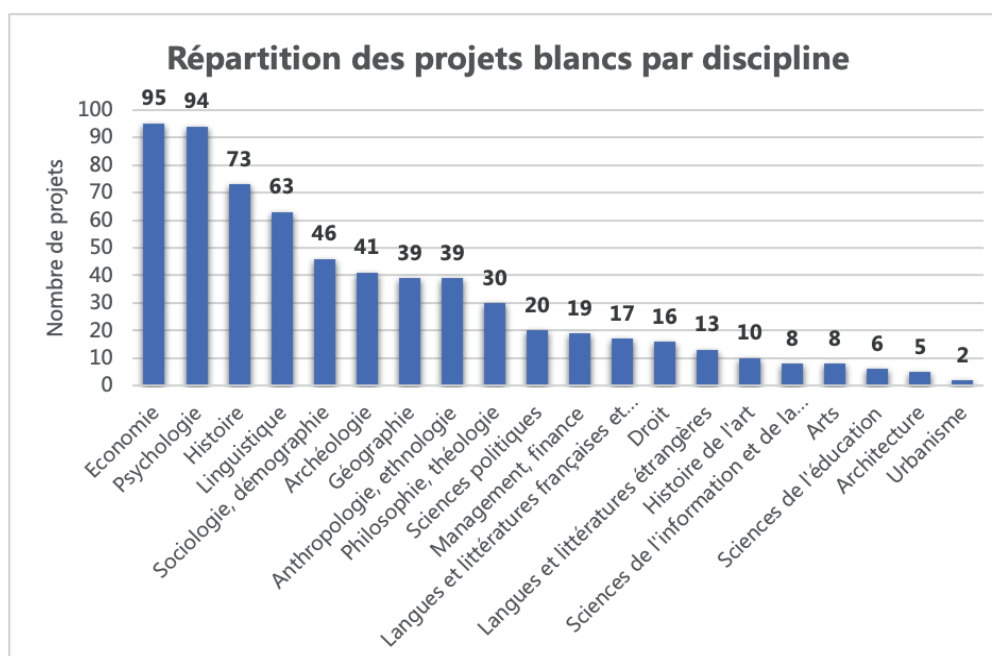
FIGURE 11



Les « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation » et « SHS 2 – Normes, institutions et comportements sociaux » regroupent près de la moitié des projets retenus dans la première période de l'ANR. *A contrario*, les « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » et « SHS 5 – Langues, textes, arts et cultures » représentent à elles deux moins d'un cinquième de la sélection. Si pour le sous-domaine SHS 3, cette situation peut aisément s'expliquer à partir du faible potentiel de recherche qu'il concentre, ce n'est pas le cas pour le second⁴¹.

De même à l'échelle disciplinaire, l'économie et la psychologie peuvent paraître surreprésentées au regard de leurs effectifs de recherche (figure 12) ; les disciplines des langues, de la littérature, du droit, des sciences de l'information et de la communication paraissent, elles, sous-représentées⁴².

FIGURE 12



Ainsi à la concentration géographique (poids de l'Île-de-France), institutionnelle (poids plus important des UMR que des EA), s'ajoute une concentration disciplinaire avec deux disciplines qui totalisent 30% des projets retenus (l'économie et la psychologie).

41 Voir Annexe 14 : Répartition des forces de recherche par sous-domaine scientifique SHS.

42 Voir Annexe 15 : Répartition des projets financés par l'ANR par sous-domaine et discipline SHS.

3. Tableau synoptique

Le tableau proposé ci-après, réunissant les données les plus significatives de la période, est destiné à faciliter la lecture des résultats qui ont été présentés précédemment.

LE TRAITEMENT DES SHS A L'ANR ENTRE 2005 ET 2013

Nombre de projets déposés (en moyenne par an)	604 projets SHS déposés par édition en moyenne
Part des projets SHS dans le dépôt global	9,8% de l'ensemble des dépôts réalisés auprès de l'Agence
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets déposés	Dépôt en hausse sur les programmes non-thématiques (55% de l'ensemble des projets soumis en 2013) et internationaux, en baisse de moitié sur les programmes thématiques
Nombre de projets retenus (en moyenne par an)	134 projets SHS financés par édition en moyenne
Part des projets SHS dans les sélections de l'ANR	9,9% de l'ensemble des projets retenus
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets retenus	Chute progressive de 2006 à 2012 du nombre de projets retenus jusqu'à la baisse historique de 2013 (programmes thématiques - 60% et non-thématiques - 40%)
Taux de sélectivité pour les SHS (en moyenne pour la période)	Taux compris entre 20 et 27% jusqu'en 2012, tombé à 15% en 2013
Evolution du taux de sélectivité	Satisfaisant jusqu'en 2012 et faible en 2013
Budget SHS (en moyenne par an)	26,5 millions d'euros affectés chaque année au financement de projets SHS
Part du budget SHS dans le budget de programmation	4,6% du budget annuel de programmation
Caractéristiques majeures de l'évolution du budget SHS	Baisse de moitié du budget thématique entre 2005 et 2013, doublement du budget non-thématique entre 2005 et 2010
Budget moyen d'un projet SHS	199 568 euros, soit plus de deux fois inférieur à un projet toutes disciplines confondues
Evolution du budget moyen d'un projet SHS	Doublement du montant moyen entre 2005 et 2013
Coordinateur des projets SHS	Prépondérance du CNRS dans la coordination sur la période
Partenaires des projets SHS	La majorité des projets sont portés par un seul établissement
Disciplines des projets SHS	Surreprésentation de l'économie et de la psychologie, <i>a contrario</i> des disciplines associées à l'étude des langues, textes, arts et cultures

Malgré quelques actions de préparation des communautés scientifiques, l'ANR n'a pas toujours réussi à impliquer les chercheurs SHS dans sa programmation entre 2005 et 2013. Ses appels d'offre thématiques, peu nombreux à chaque édition, ne concernaient qu'une faible part des travaux de recherche menés en sciences humaines et sociales. Les chercheurs se tournaient donc massivement vers les programmes blancs, ouverts aux propositions scientifiques spontanées.

Certaines disciplines, notamment celles associées à l'étude des langues, textes, arts et cultures, ont été toutefois très peu présentes dans les différentes sélections de l'Agence. De même, certaines universités exclusivement SHS n'ont coordonné aucun projet alors que les exigences de collaboration étaient encore relativement souples, concernant tant les travaux portés par un seul établissement que les recherches partenariales. Dans un tel contexte de mobilisation partielle et incertaine, le passage du taux de sélectivité à 15% en 2013 et l'annonce de la disparition du non-thématique ont pu agir comme des facteurs importants de démobilisation des équipes.

PARTIE 4.

Le traitement des SHS à l'ANR entre 2014 et 2018

A partir de 2014, les instruments de l'ANR connaissent de profonds changements dans un contexte de baisse importante des crédits. Les chercheurs peuvent ainsi postuler soit directement auprès du département associé à leur domaine scientifique, soit auprès de différents secteurs proposant chaque année des thématiques de recherche transverses, à la croisée de plusieurs disciplines. Cette organisation est justifiée par l'engagement de l'ANR dans l'interdisciplinarité, engagement qui reproduit celui du programme-cadre de la Commission européenne. Étudier cette période suppose donc de ne pas se limiter aux projets déposés dans le cadre du département SHS.

Un premier examen de plusieurs projets retenus dans le cadre des « inter-CPP » (détaillé dans la partie qui suit) a permis de prendre la mesure de la diversité des projets interdisciplinaires, certains d'entre eux reposant sur une participation des SHS très modeste. En l'absence de la répartition des budgets entre les différents laboratoires concernés, il est difficile d'évaluer la part qui a été effectivement allouée aux sciences humaines et sociales et il nous faut reconnaître que les « inter-CPP » introduisent un degré d'incertitude qu'il convient d'intégrer dans l'analyse. Pour cette raison, il nous a semblé important de distinguer les SHS *stricto sensu* (département SHS) et les SHS *lato sensu* c'est-à-dire étendues aux « inter-CPP »⁴³.

Dans un premier temps, ce sont donc les 459 projets retenus dans le cadre du département Sciences Humaines et Sociales qui seront étudiés (1), dont 330 projets financés sur les axes de recherche SHS de l'AAPG, 124 relevant des programmes internationaux, et 5 projets réalisés en réponse aux appels Flash.

Les 110 projets SHS repérés comme tels par l'Agence au sein de collaborations avec d'autres départements scientifiques seront envisagés dans un second temps (2) : 34 mobilisent le département Biologie et Santé, 11 le département Environnement, Ecosystèmes, Ressources biologiques et 65 le département Numérique et Mathématiques.

1. Les SHS *stricto sensu* (département SHS)

1.1 Le dépôt de projets⁴⁴

NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS ET RETENUS PAR LE DÉPARTEMENT SHS ENTRE 2014 ET 2018

	AAPG	AAP internationaux	AAP spécifiques	Total
Nombre de projets SHS déposés	2 458	1 107	122	3 687
Nombre de projets SHS retenus	330	124	5	459

Les données sur le dépôt dans le cadre des appels à projets internationaux et spécifiques étaient déjà précisées sur les éléments de synthèse transmis par l'Agence, en complément de la « base de données projets SHS ». Celles concernant l'appel à projets générique l'étaient également mais regroupaient les projets retenus à la fois par les CES spécifiques aux SHS et par les CES transverses. Les dernières informations communiquées par l'ANR en 2020 ont permis d'isoler le dépôt réalisé auprès du département SHS.

Avec la procédure de soumission en deux temps, les communautés scientifiques ont apparemment déposé, comme les autres secteurs, un plus grand nombre de travaux que dans la première période de l'ANR. L'augmentation en SHS a toutefois été plus faible (18%) que pour les autres disciplines ce qui a contribué à réduire de près de deux points la part des sciences humaines et sociales dans le dépôt global (8%),

Entre 2014 et 2018, ce sont en moyenne 737 projets SHS *stricto sensu* qui sont expertisés par édition, sur un total de 9 295 toutes disciplines confondues. Le tableau ci-après permet de montrer que l'augmentation du nombre de projets déposés entre 2014 et 2018 cache en fait des phéno-

43 Cette distinction est fondamentale pour comprendre les difficultés de communication qui ont pu exister entre l'alliance Athéna et l'ANR. En effet, en ne considérant que les SHS *lato sensu* (ANR), de nombreux phénomènes deviennent invisibles : intérêt modéré des communautés SHS pour l'AAPG, augmentation du budget SHS dont une partie est orientée vers d'autres domaines scientifiques, etc., et des phénomènes sont peu interrogés : fluctuation de l'interdisciplinarité à géométrie très variable, bénéficiaires réels du plan SHS, etc.

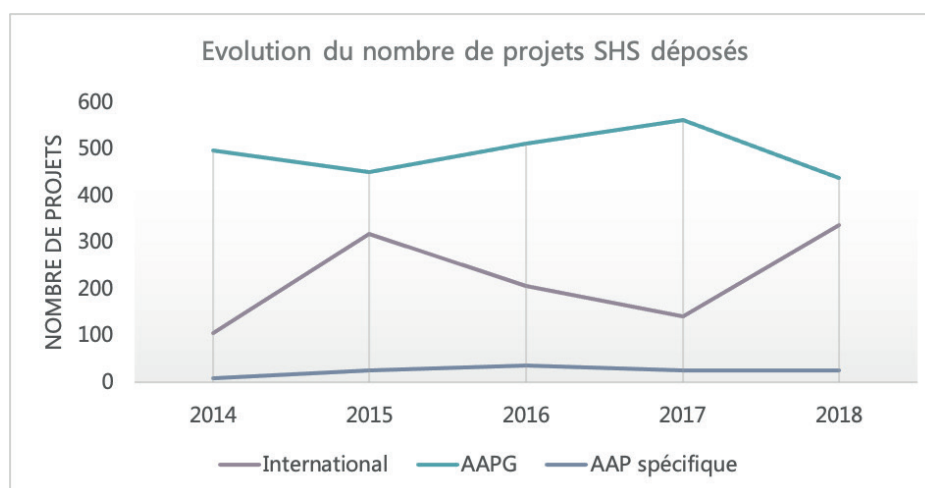
44 Voir Annexe 4 : Evolution du nombre de projets déposés à l'ANR entre 2005 et 2018.

mènes différents : recul assez marqué de l'AAPG, triplement du dépôt dans les AAP internationaux et place plus grande des AAP spécifiques. Ce constat confirme l'appétence de la recherche en sciences humaines et sociales pour le non-thématique (encore présent dans les AAP internationaux) et l'intérêt très modéré pour les 4 axes de l'AAPG.

FIGURE 13
EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS DÉPOSÉS EN SHS

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
AAP internationaux	106	318	206	141	336	1 107
AAPG	497	451	512	561	437	2 458
AAP spécifiques	9	26	36	26	25	122
Total	612	795	754	728	798	3 687

FIGURE 14



Les fluctuations du nombre de projets déposés sur les AAP internationaux ne sont pas significatives car elles sont liées à la discontinuité des appels à projets⁴⁵.

1.2 Les projets SHS financés

FIGURE 15
EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS FINANCÉS EN SHS

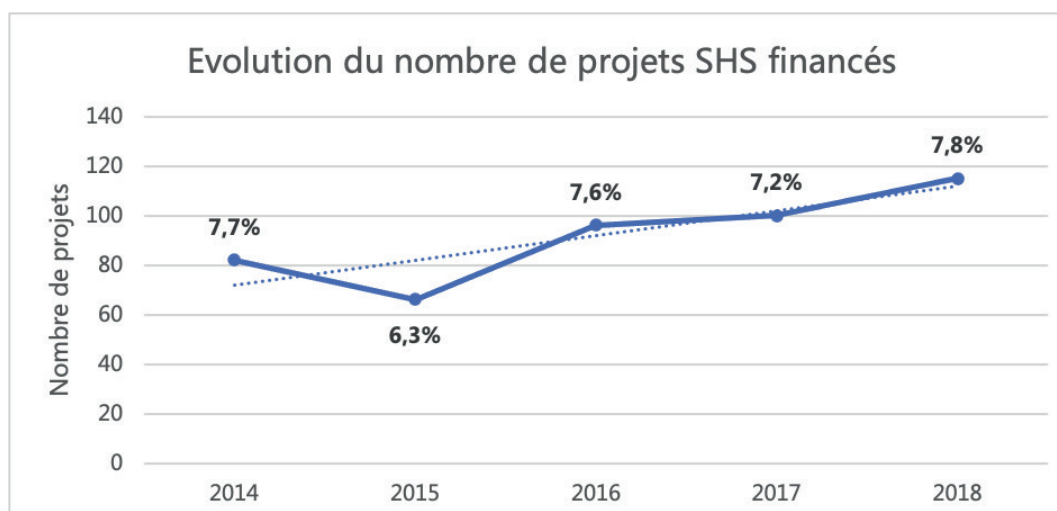
	2014	2015	2016	2017	2018	Total
AAP internationaux	21	21	29	25	28	124
APPG	61	45	62	75	87	330
AAP spécifiques			5			5
Total	82	66	96	100	115	459

En moyenne, 92 projets de recherche gérés par le département SHS sont financés chaque année à l'ANR sur un total de 1 244 projets toutes disciplines confondus⁴⁶. Les SHS *stricto sensu* représentent 7,3% de l'ensemble des projets financés entre 2014 et 2018, contre 9,9% de 2005 à 2013.

45 Voir Partie 5. Les SHS dans les programmes internationaux de l'ANR (2007-2019).

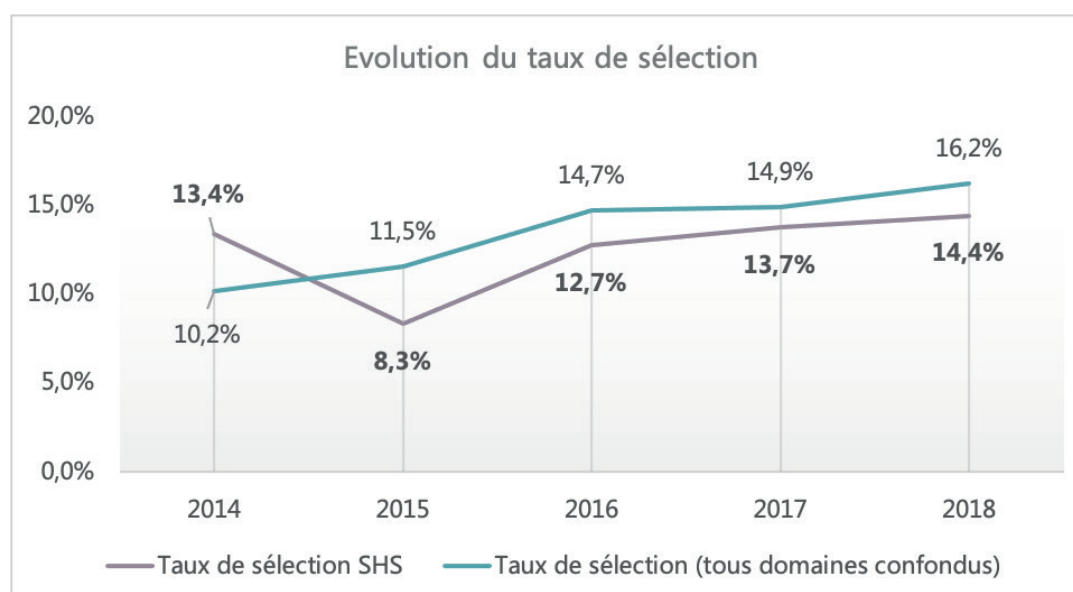
46 Voir Annexe 5 : Evolution du nombre de projets financés par l'ANR entre 2005 et 2018.

FIGURE 16



La chute importante du nombre de projets SHS financés dans le cadre de l'AAPG en 2015, plus marquée que dans les autres secteurs scientifiques fait de l'édition 2015 une nouvelle année noire pour les sciences humaines et sociales *stricto sensu*, dont la part dans l'ensemble des projets retenus n'a pas dépassé les 6,3%.

FIGURE 17

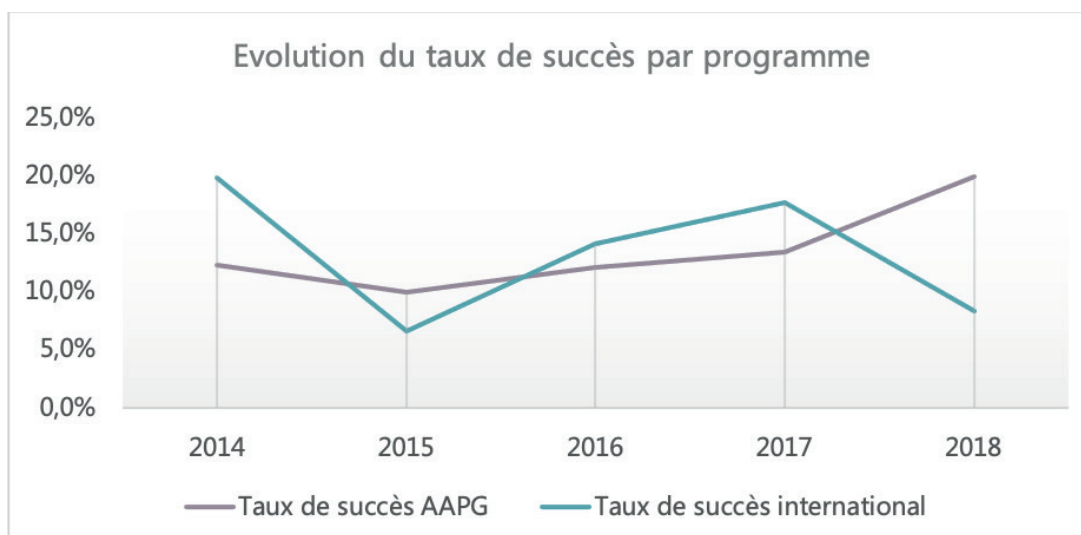


Corrélativement, l'année 2015 présente un taux de succès particulièrement bas (de l'ordre de 8,3%)⁴⁷, remontant dès 2016 : il progresse d'un point à chaque édition. Le niveau de sélectivité reste cependant particulièrement sévère sur cette seconde période de l'ANR, puisqu'en 2018 il est de 14,4% pour les SHS *stricto sensu*.

L'augmentation du nombre de projets déposés, visible dès 2014, n'est pas suivie par un accroissement du nombre de projets retenus, en particulier dans le cas des programmes internationaux (figure 18). Les éditions 2015 et 2018 se caractérisent par un fort taux de dépôt pour un volume de projets financés relativement stable, renforçant inévitablement la sélectivité.

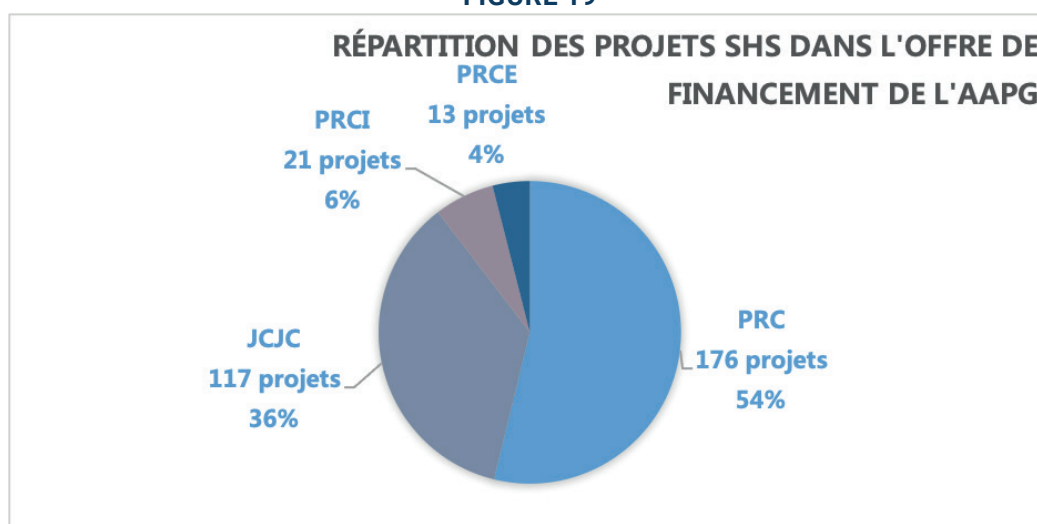
47 Voir Annexe 7 : Evolution du taux de sélection à l'ANR entre 2005 et 2018.

FIGURE 18



Les différents instruments de financement de l'AAPG sont diversement appréciés par les communautés SHS⁴⁸.

FIGURE 19



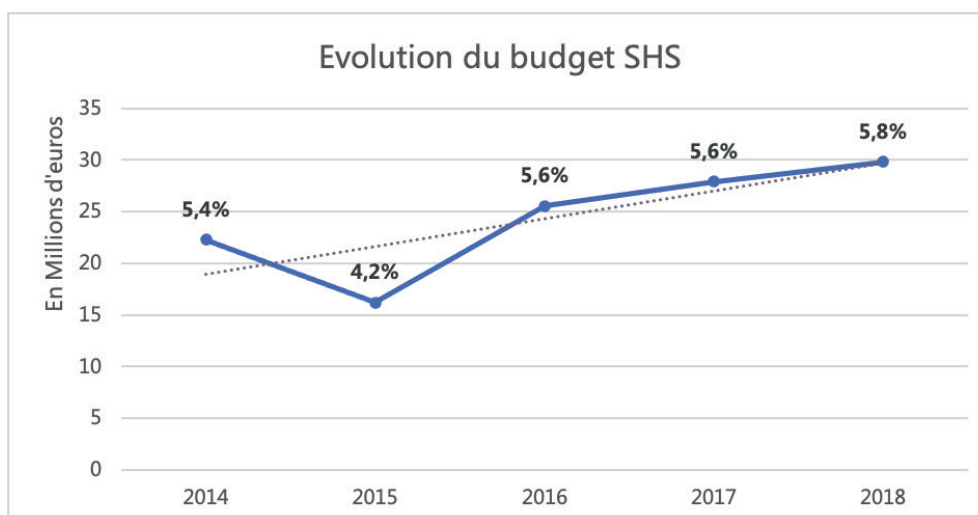
L'instrument PRC finance plus de la moitié des projets retenus, l'instrument JCJC un tiers, loin devant les PRCI et PRCE. Au fil de la période, de moins en moins de travaux sont soutenus par l'instrument PRCI (ils étaient 7 en 2014, 4 en 2018) alors que le volume de projets JCJC financés a presque doublé entre 2014 et 2018.

1.3 Le budget dédié aux SHS *stricto sensu*

Le budget de programmation a continué à augmenter entre 2014 et 2018, aussi bien pour les SHS que pour les autres sciences (figure 20). Tous les domaines ont été affectés par la coupe budgétaire de 2015, mais particulièrement les sciences humaines et sociales : leur budget chute de 27% entre 2014 et 2015 contre 6% pour l'ensemble des secteurs scientifiques, réduisant leur part dans le budget de programmation cette année-là à 4,2%.

48 Voir Annexe 8 : Répartition des projets SHS entre les différents instruments de financement de l'AAPG.

FIGURE 20

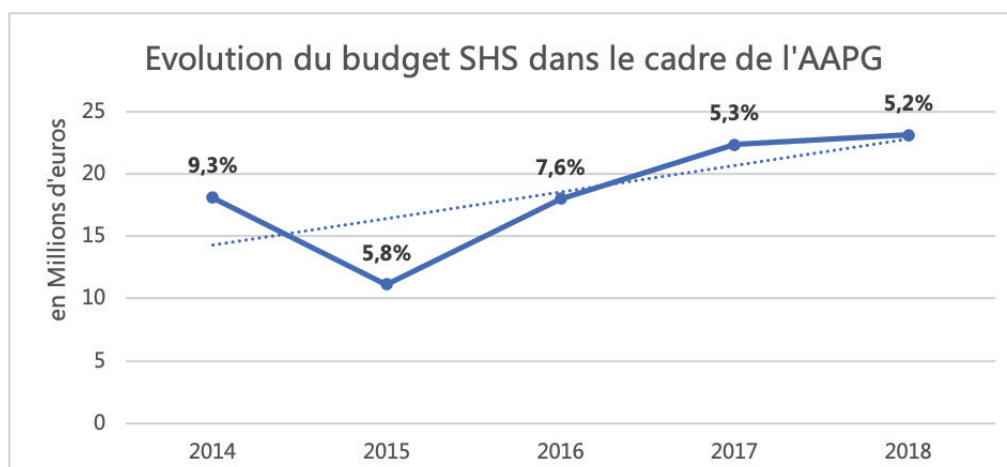


Pourtant, sur l'ensemble de la période considérée, les sciences humaines et sociales *stricto sensu* ont bénéficié de 5,3% du budget de programmation, soit 24,3 millions d'euros par an⁴⁹.

Ce soutien financier apporté aux sciences humaines et sociales a été encouragé par le plan SHS initié en 2016 par le MESRI sur proposition de l'alliance Athéna. La chute de la présence des SHS parmi les projets financés avait en effet conduit les partenaires de l'alliance Athéna, dès la préparation du nouveau programme de 2015, à demander une mesure spécifique pour ces sciences avec le double objectif de limiter la baisse du soutien des SHS à l'ANR et d'adresser des disciplines et des unités de recherche (essentiellement les EA) qui n'étaient pas ciblées par les instruments de l'Agence. L'alliance a proposé qu'un appel spécifique soit lancé en direction des communautés les plus éloignées de l'ANR. Le MESRI a préféré augmenter les budgets attribués aux différents projets SHS (*stricto et lato sensu*). Ainsi, dans le cadre de ce plan, 8 millions d'euros ont été consacrés en 2017 au financement de ces projets, 7 millions en 2018, permettant de soutenir 23 projets supplémentaires la première année et 24 autres la seconde.

Au niveau de l'AAPG qui représente 70% du budget total dédié aux sciences humaines et sociales, ce sont en moyenne 18,5 millions d'euros qui sont affectés au financement des projets SHS *stricto sensu* sur les 297,3 millions d'euros engagés, soit 6,6% du budget de l'AAPG. Par ailleurs, le budget du département SHS au sein de l'AAPG a augmenté de 20% entre 2014 et 2018, quand le budget global a plus que doublé.

FIGURE 21



49 Voir Annexe 9 : Evolution de la répartition du budget de programmation de l'ANR entre les domaines scientifiques.

Le budget moyen octroyé à un projet SHS a également continué à augmenter sur la seconde période de l'Agence. Il s'élève ainsi à 264 300 euros en moyenne pour l'ensemble de la période 2014-2018⁵⁰, réduisant l'écart avec les autres sciences à 28% quand il était de l'ordre de 53% dans les premiers temps de l'ANR.

Il serait intéressant d'enrichir ces résultats par une recherche qui permettrait d'interroger cette évolution. Les projets de recherche des SHS auraient-ils radicalement changé en quinze ans ? Les chercheurs auraient-ils intégré « une norme implicite » et ne déposeraient-ils plus de projets dont le budget serait inférieur à 250 000 euros ?

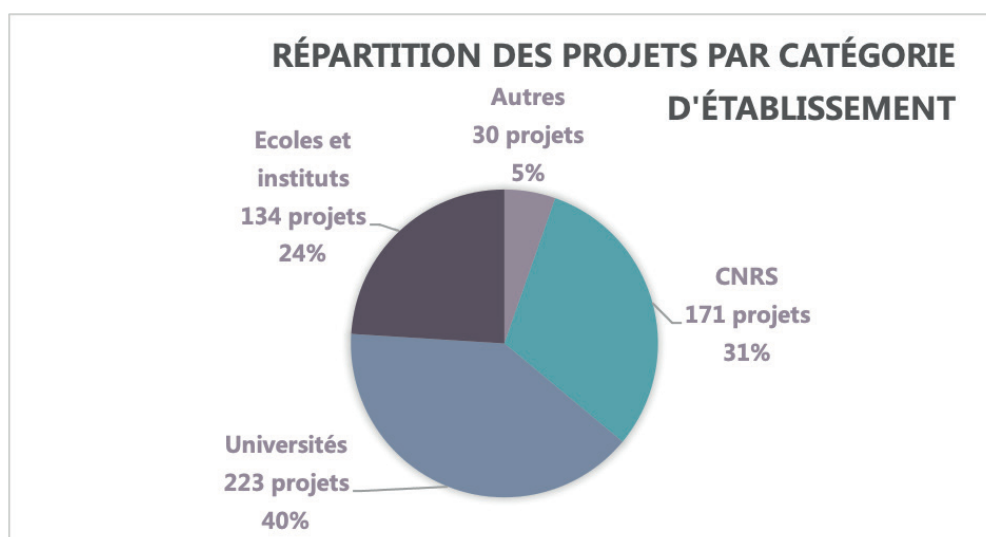
1.4 Coordinateurs et partenaires des projets SHS

Sur cette question, comme nous disposons des données 2019 et que leur intégration n'avait pas d'impact sur les résultats précédents, nous en avons tenu compte pour aborder plus finement les questions de coordination et de partenariat.

La coordination

87 établissements ont coordonné au moins un des 558 projets retenus dans le cadre du département SHS entre 2014 et 2019.

FIGURE 22



Par rapport à la période précédente, les universités témoignent d'une part de plus en plus active dans la coordination : elles ont porté 40% des projets retenus par l'Agence, contre 31% pour le CNRS. Cette situation fait indubitablement écho à la loi du 22 juillet 2013 qui a engagé un réagencement profond de la carte universitaire et scientifique, désormais établie autour de 25 sites rapprochant universités, écoles et organismes de recherche d'une même aire géographique autour de projets communs à fort potentiel⁵¹. Dans ce contexte, des accords de gestion relatifs aux unités de recherche ont été signés entre les universités, les écoles et le CNRS, ce qui constitue un cadre plus propice aux universités pour assurer la responsabilité de la coordination.

Ainsi, entre 2014 et 2019, 223 projets SHS ont été portés par des universités, notamment par l'Université Paris Descartes (23 projets), Aix-Marseille Université (18 projets), l'Université Grenoble Alpes (14 projets), l'Université de Lille (13 projets), l'Université de Lorraine (11 projets), l'Université de Bordeaux (10 projets), l'Université de Strasbourg (8 projets), l'Université Bourgogne-Franche-Comté (8 projets), l'Université Lyon 2 Lumière (8 projets), l'Université Paris Dauphine (7 projets)⁵².

50 Voir Annexe 10 : Evolution du montant moyen des aides allouées à un projet à l'ANR.

51 Voir Annexe 11 : Liste des sites universitaires établie par le MESRI.

52 Voir Annexe 13 : Nombre de projets obtenus par université entre 2014 et 2019.

22 universités n'ont pas coordonné de projet à l'ANR, 34 en ont porté entre 1 et 5, 9 entre 6 et 10, 3 entre 11 et 15, 2 plus de 15. La répartition des projets entre universités est donc globalement diversifiée. Elle l'est moins à l'échelle géographique, puisque les établissements d'Île-de-France ont coordonné 47% de l'ensemble des projets retenus entre 2014 et 2019.

Le partenariat

La réforme de 2014 visait en partie à renforcer la logique partenariale au sein des projets de recherche. 2 144 partenaires ont ainsi été mobilisés dans la seconde période de l'Agence, soit presque autant que dans la première, pourtant beaucoup plus longue. Les instruments de financement introduits dans le cadre de l'AAPG ont largement participé à cette dynamique puisqu'en dehors de l'instrument JCJC qui propose des financements individuels, les autres (PRC, PRCI, PRCE) soutiennent des « projets collaboratifs »⁵³.

Dès lors, sur les 151 projets SHS financés qui ne sont portés que par une seule structure (27,1% de l'ensemble), 86% ont été soutenus dans le cadre de l'instrument JCJC. La majorité des projets (60%) mobilisent entre 2 et 5 partenaires, 11,3% entre 6 et 9, 2% plus de 10.

Dans la même logique, les partenariats avec des établissements étrangers ou privés sont beaucoup plus nombreux dans la deuxième période de l'ANR que dans la première. En particulier, 62,2% des projets concernent des entités étrangères. 43,9% d'entre eux se limitent à des collaborations bilatérales, en écho avec les accords signés par l'ANR auprès des agences de financement allemande, britannique, canadienne et américaine.

Les chercheurs SHS s'orientent également de plus en plus vers des entités privées qui ont participé à 18,4% de l'ensemble des projets financés. Les fondations s'affirment comme les structures privées les plus mobilisées dans des collaborations de recherche en sciences humaines et sociales : 3,2% des projets font appel à elles, contre 1,2% dans le cas des associations et des entreprises.

En revanche, alors que la politique de site est engagée dès 2013, les projets portés par un unique site sont moins nombreux que dans la première période de l'Agence : ils représentent 50,9% de l'ensemble des projets dans la deuxième période contre 68,9% dans la précédente. Parmi eux, 75% font intervenir des partenaires étrangers, 19% des acteurs privés, et 9% mobilisent conjointement des UMR et des EA.

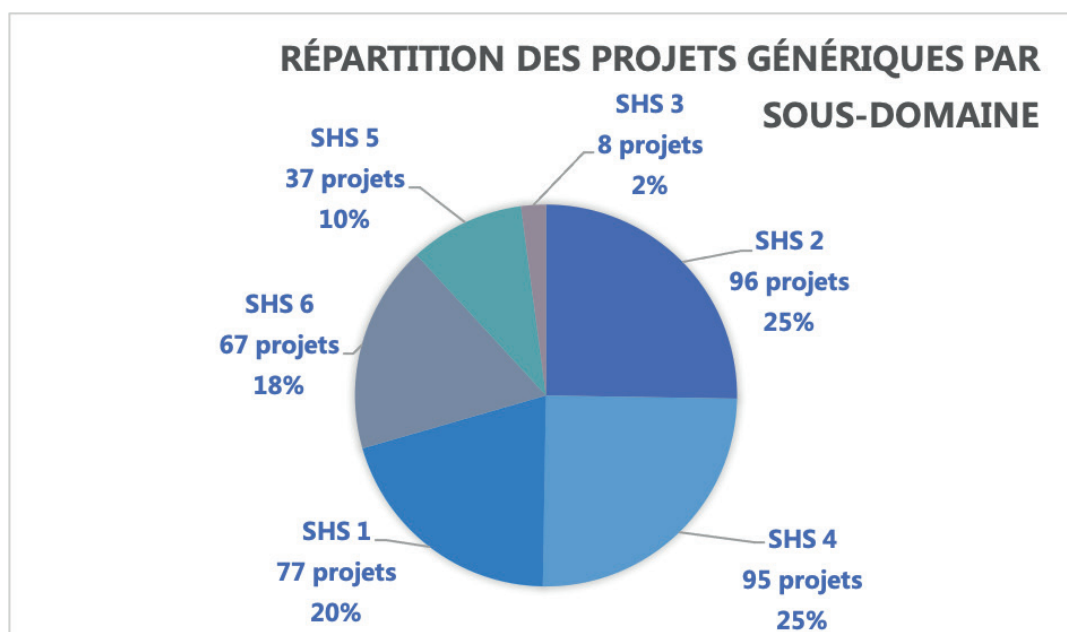
Il serait intéressant d'explorer plus avant ce constat qui peut paraître paradoxal : la réforme de l'ANR de 2014 n'a pas constitué un instrument de rapprochement des différents acteurs scientifiques d'un même site, qu'ils soient publics ou privés. Elle n'a pas non plus favorisé les collaborations entre UMR et EA (ces dernières représentant deux tiers des unités SHS et n'obtenant qu'un quart des projets financés entre 2014 et 2019).

1.5 Les disciplines des projets SHS retenus dans le cadre de l'AAPG

Peu d'informations étant disponibles sur les projets internationaux, l'étude de la composition disciplinaire des différentes sélections SHS s'est limitée aux 380 travaux financés dans le cadre des instruments PRC (219 projets), JCJC (148 projets) et PRCE (13 projets) sur la période 2014-2019.

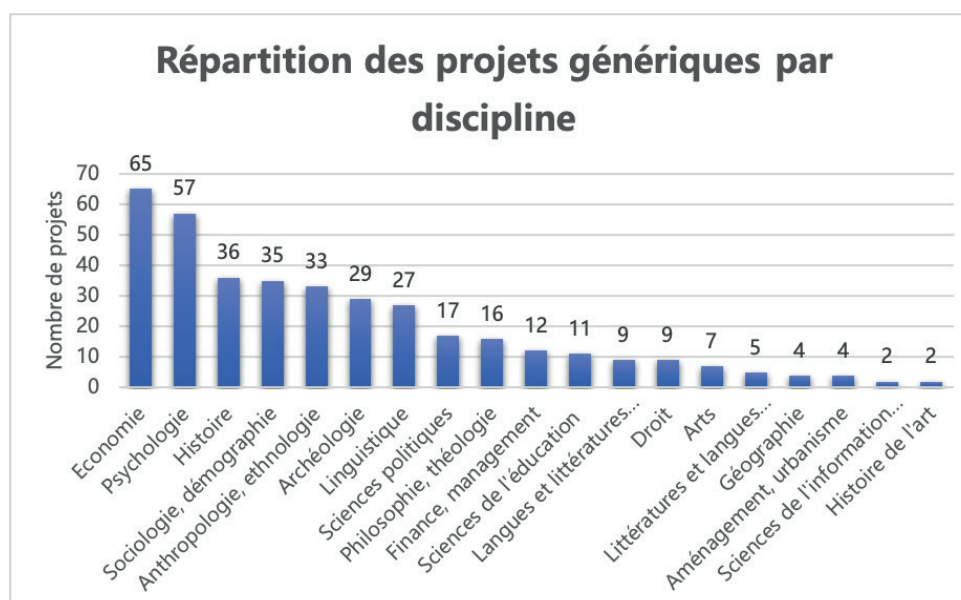
⁵³ Pour plus de précisions sur les caractéristiques de chaque instrument, voir Annexe 3 : Les programmes de financement de l'ANR entre 2014 et 2019.

FIGURE 23



La moitié des projets retenus correspond aux sous-domaines de recherche « SHS 2 – Normes, institutions et comportements sociaux » et « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation ». Les « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » et « SHS 5 – Langues, textes, arts et cultures » sont encore peu présentes. La réforme de 2014 n'a pas permis de réduire les déséquilibres disciplinaires déjà visibles dans la première période de l'Agence et les a même accentués.

FIGURE 24



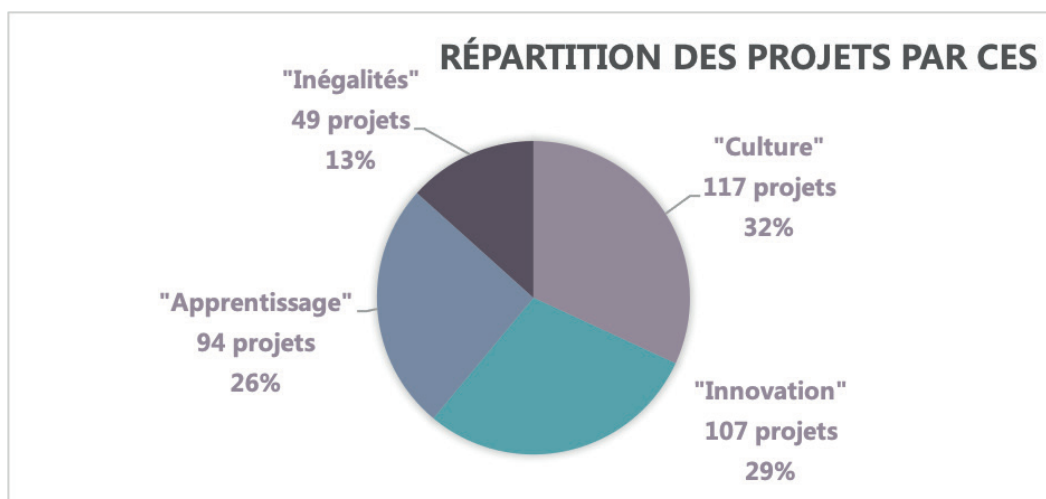
Ce sont toujours l'économie, la psychologie, l'histoire, la linguistique et la sociologie/démographie qui sont les mieux représentées entre 2014 et 2019, *a contrario* des études sur les langues et les littératures, du droit, des arts et des sciences de l'information et de la communication⁵⁴.

L'étude de la composition des comités d'évaluation scientifique associés aux quatre axes de recherche de l'AAPG spécifiques aux SHS offre de nouvelles pistes de réflexion pour cerner ce phé-

54 Voir Annexe 15 : Répartition des projets financés par l'ANR par sous-domaine et discipline SHS.

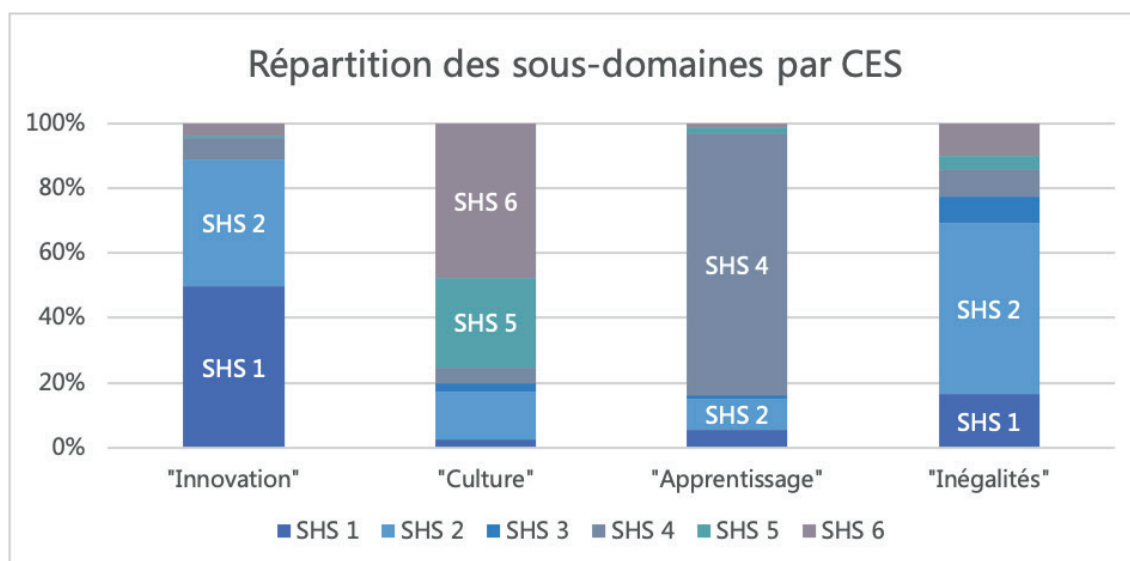
nomène de surreprésentation disciplinaire manifeste depuis les débuts de l'ANR. Depuis 2014, quatre CES sont ainsi dédiés à l'évaluation des projets SHS, à savoir le CES « Culture », le CES « Innovation », le CES « Apprentissage » et le CES « Inégalités » (introduit à partir de 2016 seulement).

FIGURE 25



Dans la mesure où le CES « Inégalités » a été formé plus tardivement, il peut être estimé que la répartition des projets entre les différents comités d'évaluation scientifique a pour le moment été plutôt équilibrée. En revanche, la représentation des disciplines SHS en leur sein apparaît nettement plus différenciée⁵⁵.

FIGURE 26



Le CES « Innovation » soutient essentiellement des projets relevant des « SHS 1 – Marchés et organisations », le CES « Culture » des travaux en « SHS 6 – Mondes anciens et contemporains », le CES « Apprentissage » des projets de « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation » et le CES « Inégalités » des travaux menés en « SHS 2 – Normes, institutions et comportements sociaux ». A noter également que les disciplines des lettres et des arts n'ont été retenues que par le CES « Culture », de même pour les sciences de l'information et de la communication qui n'ont été financées que dans le cadre du CES « Innovation ».

En croisant ces résultats avec la composition disciplinaire des CES entre 2017 et 2019⁵⁶, de fortes

⁵⁵ Voir Annexe 16 : Distribution disciplinaire des projets retenus par les différents CES.

⁵⁶ Voir Annexe 17 : Composition disciplinaire des différents CES.

convergences se font jour entre les disciplines des projets retenus et les disciplines des membres des comités, confortant l'importance de la composition des CES dans la représentation finale des disciplines. Ainsi le CES « Culture » est-il essentiellement composé d'historiens et d'archéologues, le CES « Innovation » d'économistes (il n'y a eu qu'un seul sociologue) et le CES « Apprentissage » de psychologues, alors que de nombreuses disciplines travaillent sur l'éducation.

Si la discipline des membres des comités marque la discipline des projets retenus, il n'y a pas de repli disciplinaire observable dans les CES du département SHS.

Les CES SHS favorisent également l'interdisciplinarité, puisque 16% des projets qu'ils ont sélectionnés associent les sciences humaines et sociales aux sciences de la vie et environnement et aux sciences et technologies. C'est particulièrement le cas du CES « Culture » dont plus d'un quart des projets retenus s'ancrent dans une perspective interdisciplinaire. Ainsi, une partie du budget géré par le département SHS bénéficie à des disciplines non SHS. Nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer exactement le montant, toutefois nous avons pu repérer qu'entre 2014 et 2019, 10 projets pour un montant de 3,3 millions d'euros (financés pour partie dans le cadre du plan SHS) présentaient une dimension très faiblement SHS⁵⁷. Cette situation conduit à relativiser le caractère uniquement SHS des projets gérés pendant cette seconde période par le département SHS.

2. Les projets SHS retenus dans le cadre d'une collaboration avec un autre département scientifique

A partir de 2015, le département Sciences Humaines et Sociales a été associé au département Numérique et Mathématiques et au département Biologie et Santé pour aborder trois thématiques : « la révolution numérique », « la santé publique » et « les interactions entre les humains et l'environnement ».

EVOLUTION DU NOMBRE DE PROJETS SHS SOUMIS ET FINANCÉS DANS LE CADRE DE L'APPG

Répartition des projets déposés sur l'APPG

	2015	2016	2017	2018	Total
Département SHS	451	512	561	437	1 961
Inter-CPP	144	93	142	151	530
Total	595	605	703	588	2 491

Répartition des projets retenus sur l'AAPG

	2015	2016	2017	2018	Total
Département SHS	45	62	75	87	269
Inter-CPP	17	17	24	17	75
Total	62	79	99	104	344

2.1 Le dépôt de projets⁵⁸

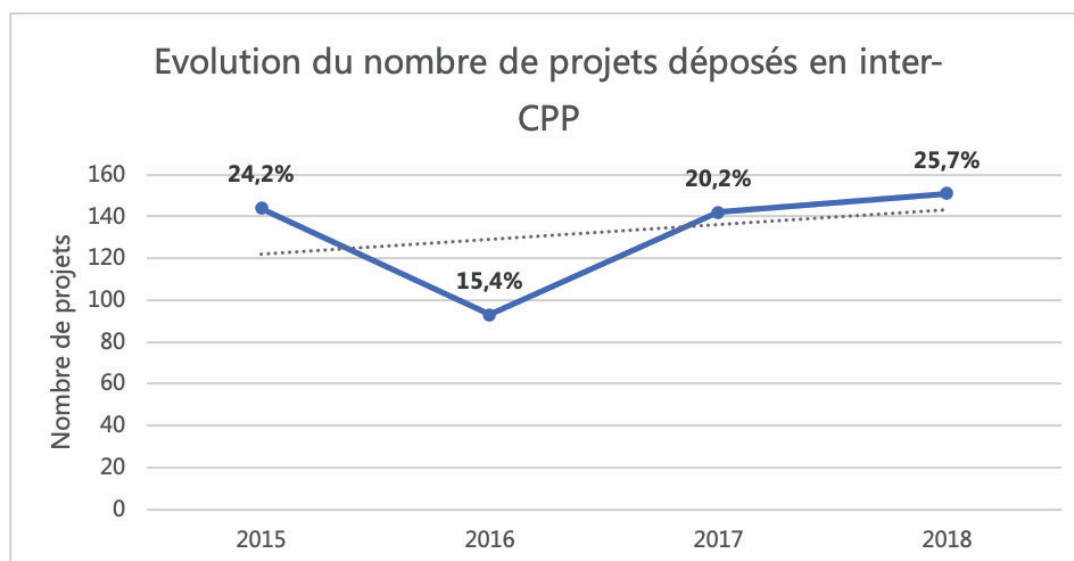
L'ANR a fourni deux ressources pour étayer la réflexion sur le dépôt de projets par les sciences humaines et sociales dans le cadre de l'AAPG : d'une part les données globales sur le nombre de

57 Voir Annexe 18 : Liste des projets classés en SHS et « faiblement SHS » (avec leur résumé).

58 Voir Annexe 4 : Evolution du nombre de projets déposés à l'ANR entre 2005 et 2018.

projets SHS soumis tous départements confondus, d'autre part les chiffres spécifiques au département SHS. Leur mise en regard permet d'envisager l'évolution du dépôt de projets SHS dans le cadre des « inter-CPP » entre 2015 et 2018.

FIGURE 27

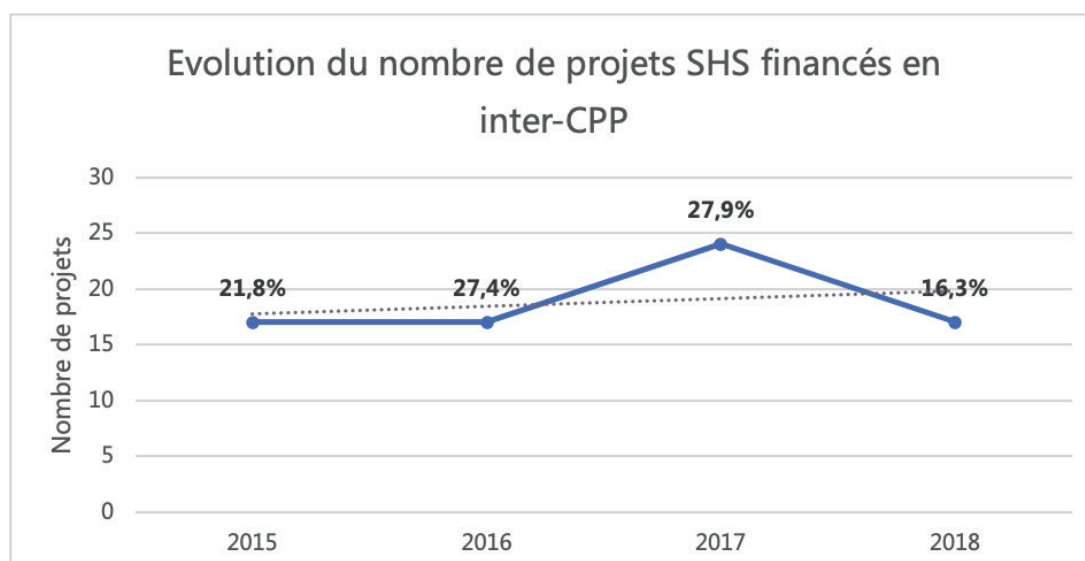


Sur la période 2015-2018, 530 projets SHS ont été déposés en « inter-CPP », ce qui représente plus de 21% de l'ensemble des soumissions SHS sur l'AAPG. En 2018, plus d'un quart des travaux déposés en sciences humaines et sociales a été traité dans les « inter-CPP ». Le taux de dépôt reste relativement stable tout au long de la période, autour de 130 projets par an, sauf en 2016 où l'on peut observer une baisse.

2.2 Les projets SHS financés⁵⁹

En moyenne, près de 19 projets SHS sont soutenus dans le cadre des « inter-CPP » par édition : les travaux financés dans le cadre d'une collaboration avec d'autres départements représentent ainsi 21,8% de l'ensemble des projets SHS retenus. L'édition 2017 a particulièrement soutenu ce type de projets, *a contrario* de l'année suivante qui a concentré ses efforts sur le département SHS.

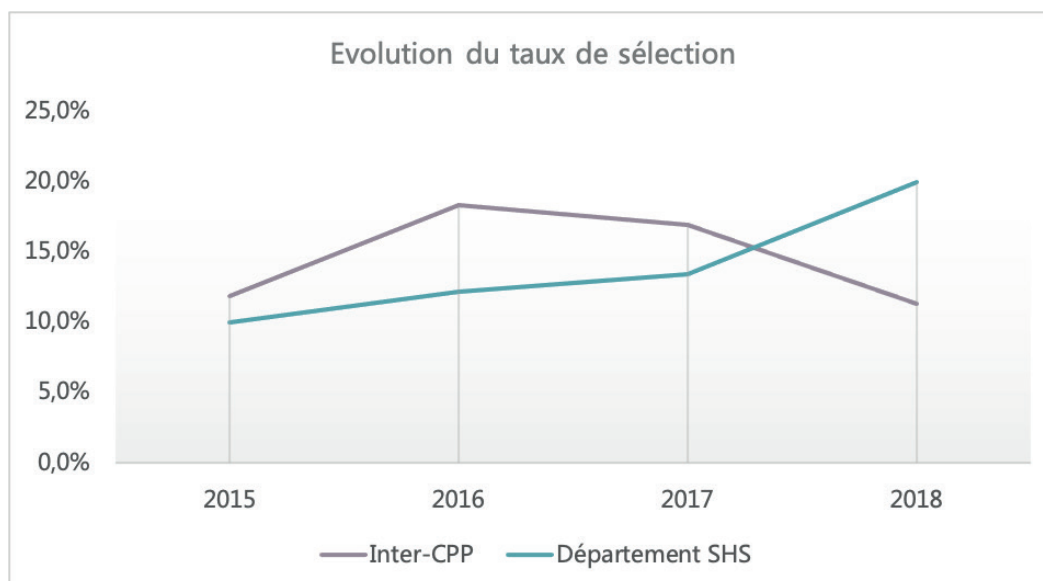
FIGURE 28



Entre 2015 et 2018, 50 projets ont été financés dans le cadre d'une collaboration avec le département Numérique et Mathématiques, 25 avec le département Biologie et Santé.

⁵⁹ Voir Annexe 5 : Evolution du nombre de projets financés par l'ANR entre 2005 et 2018.

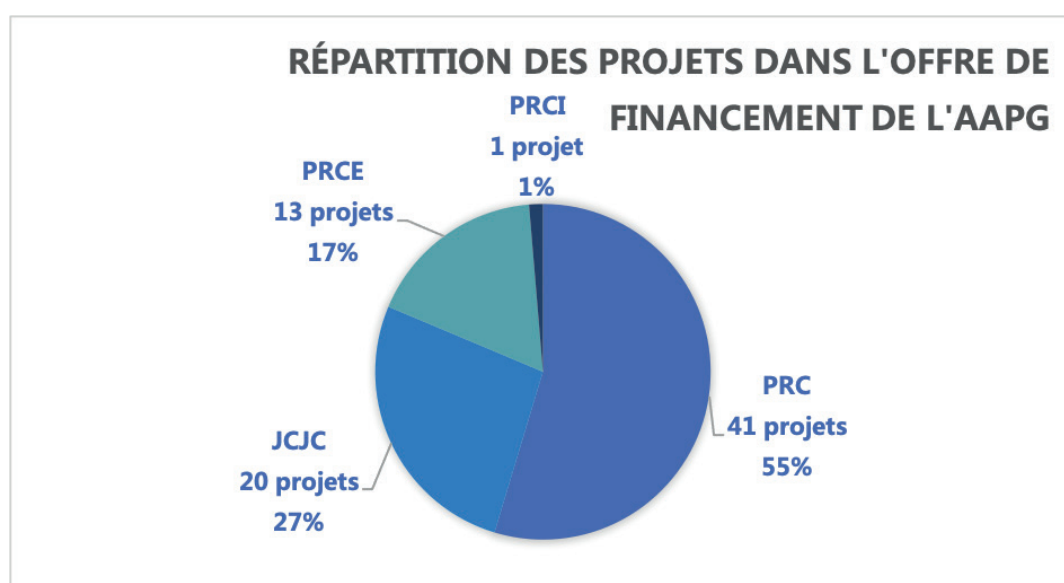
FIGURE 29



Le taux de sélection dans le cadre des « inter-CPP » s'élève à 14,6%, soit presque un point de plus que celui enregistré au niveau du département SHS (13,8% pour la période 2015-2018). En revanche, la sélectivité des « inter-CPP » s'est renforcée au cours de la période alors qu'elle a été moins forte pour les axes gérés par le département SHS. Ainsi, le taux de succès à l'échelle du département SHS majore celui en vigueur au sein des « inter-CPP » en 2018.

Ces différences de traitement sont observables dans l'offre de financement de l'AAPG (figure 30)⁶⁰. Certes les instruments PRC et JCJC restent les instruments ayant financé le plus de projets en SHS, mais la part des PRCE a été beaucoup plus significative dans le cadre des « inter-CPP » (17% des projets soutenus) que dans celui du département SHS (seulement 6%). Cet instrument a toutefois été essentiellement mobilisé dans les projets associant sciences humaines et sociales et sciences et technologies. Seul un des 13 projets PRCE a été réalisé dans le cadre d'une collaboration avec le département Biologie et Santé, constat qui mériterait de plus amples explorations.

FIGURE 30

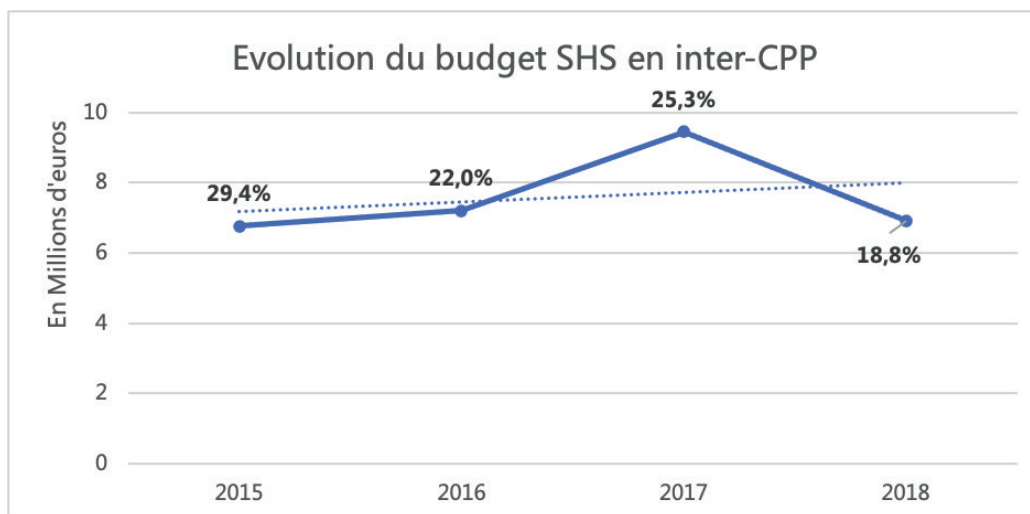


⁶⁰ Voir Annexe 8 : Répartition des projets SHS entre les différents instruments de financement de l'AAPG.

2.3 Le budget dédié aux projets SHS

Pour la période 2015-2018, le budget de l'AAPG alloué au financement des projets SHS a été réparti entre d'une part le département SHS (déjà étudié) et d'autre part les « inter-CPP ».

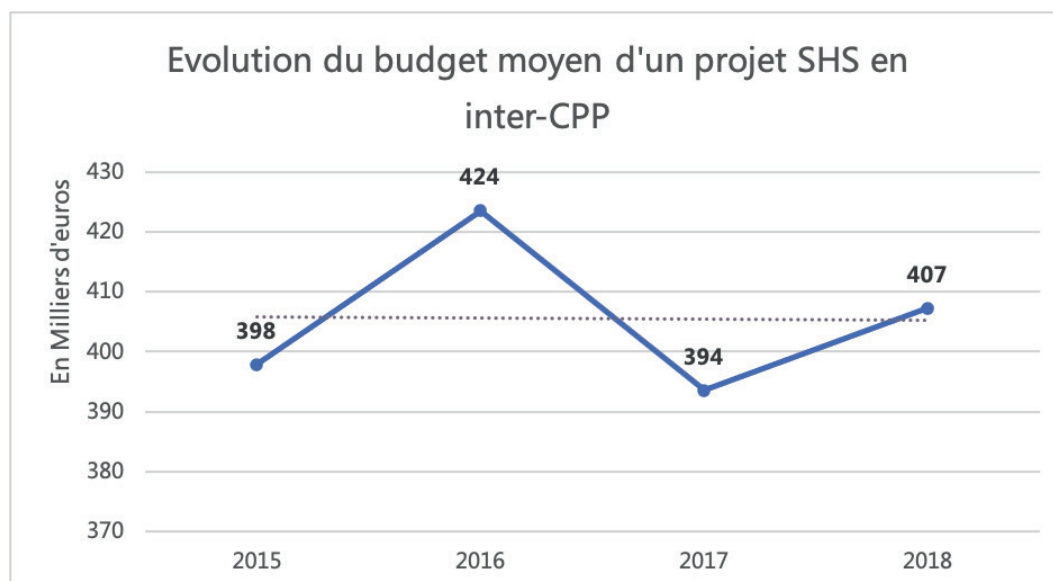
FIGURE 31



Les travaux financés par le département SHS dans le cadre de l'AAPG ont ainsi reçu près de 105 millions d'euros entre 2015 et 2018, les projets retenus par les « inter-CPP » plus de 30 millions⁶¹. L'édition 2017 confirme son soutien aux projets SHS interdisciplinaires, en leur consacrant plus d'un quart du budget SHS. Les principaux bénéficiaires de cet accroissement budgétaire sont les projets réalisés aux côtés du département Numérique et Mathématiques, ces derniers ayant reçu plus de 70% du budget SHS en « inter-CPP ».

Alors qu'ils ne représentent que 21,8% des projets SHS financés dans le cadre de l'AAPG (figure 28), les travaux retenus en « inter-CPP » obtiennent 28,9% de l'ensemble du budget consacré par cet instrument aux SHS. Il convient alors d'observer le budget moyen alloué à un projet SHS en « inter-CPP »⁶².

FIGURE 32



En moyenne, ce type de projet reçoit 405 586 euros, contre 303 737 euros pour l'ensemble des

61 Voir Annexe 9 : Evolution de la répartition du budget de programmation de l'ANR entre les domaines scientifiques.

62 Voir Annexe 10 : Evolution du montant moyen des aides allouées à un projet à l'ANR.

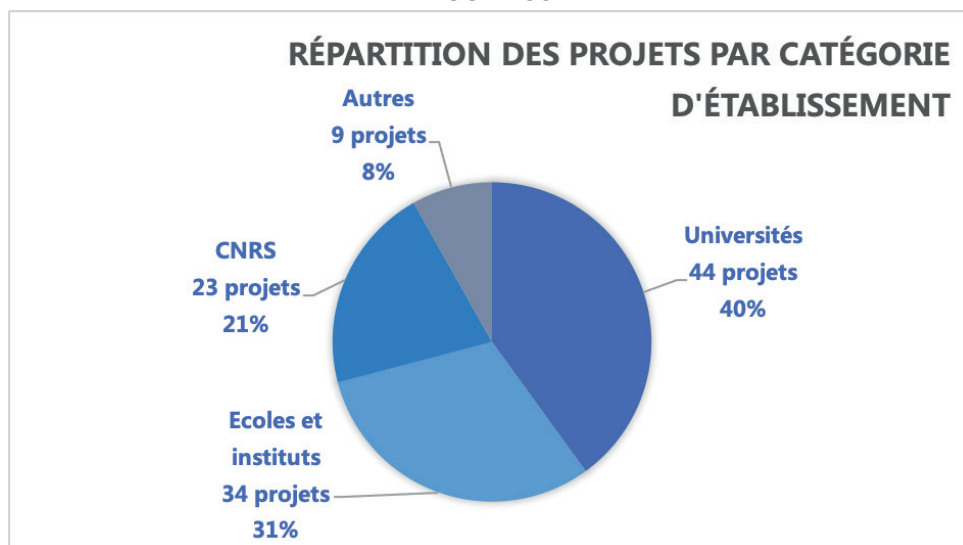
travaux SHS retenus dans le cadre de l'AAPG. Les projets conçus avec le département Numérique et Mathématiques sont particulièrement coûteux, de l'ordre de 429 722 euros, tandis que le budget moyen d'un projet mené en partenariat avec le département Biologie et Santé s'établit à 353 959 euros.

2.4 Coordinateurs et partenaires des projets SHS

N'étant plus conditionnée aux données sur le dépôt, l'étude peut désormais intégrer les 35 projets retenus sur l'édition 2019. Les analyses qui suivent traitent donc des 110 projets réalisés en collaboration avec des départements autres que celui des SHS.

La coordination

FIGURE 33



Les projets SHS soutenus dans le cadre des « inter-CPP » confirment la prédominance des universités dans la seconde période de l'ANR : elles ont coordonné 40% de ces travaux, les écoles et instituts 31%, le CNRS 21% et les autres 8%. Parmi les 27 universités ayant porté au moins un projet financé en « inter-CPP », celles qui se démarquent sont l'Université de Lille (4 projets), l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne (3 projets), l'Université de Tours François Rabelais (3 projets), l'Université de Bordeaux (3 projets) et l'Université Bourgogne-Franche-Comté (3 projets)⁶³.

Ce qui singularise la sélection en « inter-CPP » par rapport à celle du département SHS, c'est la part importante des écoles et instituts dans la coordination, qui surpasse même celle du CNRS. Tous les membres de l'alliance Athéna ont coordonné au moins un projet : l'Inserm avec 8 projets, l'Inra⁶⁴ avec 4, l'IRD avec 3, l'EHESS avec 2, l'Ined avec 2 et le CEA avec 1.

Le partenariat

En toute logique, les projets retenus dans le cadre des « inter-CPP » s'inscrivent dans une dynamique collaborative et partenariale. Ainsi, 59,1% d'entre eux mobilisent entre 2 et 5 partenaires, comme dans le cas du département SHS. En revanche, alors que pour ce dernier les collaborations sont plus orientées vers des structures étrangères que privées, c'est l'inverse au niveau des « inter-CPP » : seuls 23,8% des projets engagent des entités étrangères et 42,9% associent des acteurs privés. Se confirme ici l'importance de l'instrument PRCE dont tous les projets retenus relèvent du partenariat avec le secteur privé. A l'inverse, l'instrument PRCI n'est que très peu

⁶³ Voir Annexe 13 : Nombre de projets obtenus par université entre 2014 et 2019.

⁶⁴ L'étude porte sur une période antérieure à la fusion de janvier 2020 avec l'IRSTEA par laquelle l'Inra (l'Institut national de la recherche agronomique) a été transformé en Inrae (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

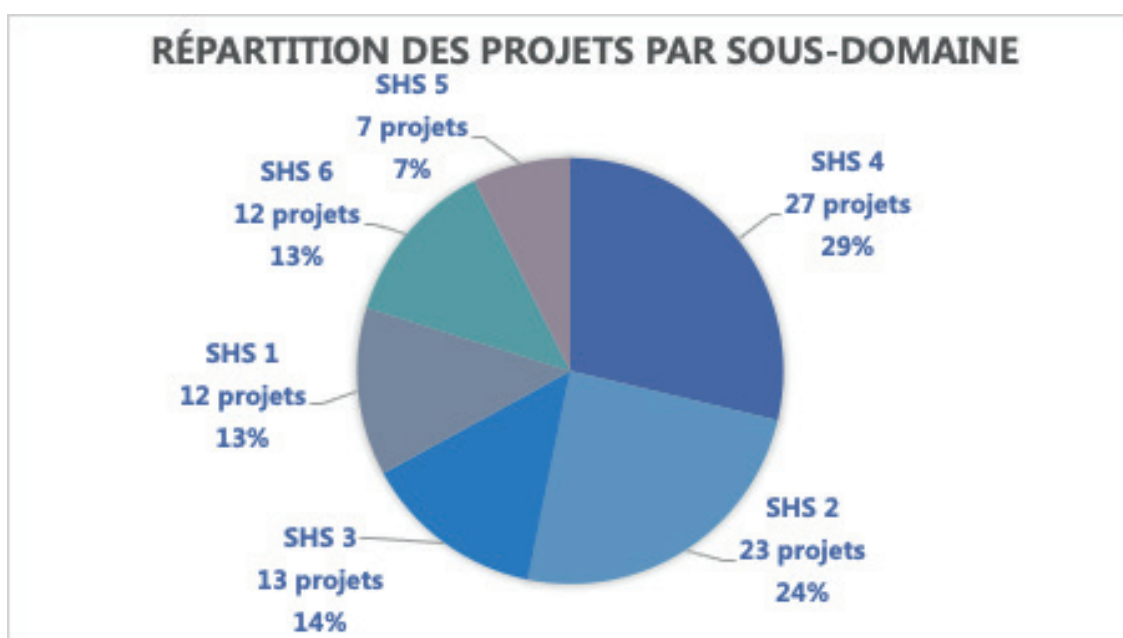
mobilisé dans le cadre de collaborations entre plusieurs départements scientifiques, ce qui peut partiellement expliquer cette plus faible présence de collaborateurs étrangers.

Les projets « inter-CPP » n'encouragent que très peu les partenariats au sein d'un même site scientifique, puisque près de 80% d'entre eux sont inter-sites. De même pour les collaborations entre UMR et EA qui sont relativement peu nombreuses (35,7% de l'ensemble des projets retenus en « inter-CPP »).

2.5 Les disciplines des projets SHS

Evidemment, la majorité des projets « inter-CPP » sont interdisciplinaires mais le résumé de chacun permet d'identifier les disciplines SHS qui y sont associées. 32% d'entre eux indiquent une composante SHS fortement majoritaire, facilitant le travail de repérage disciplinaire. Ce travail a en revanche mis en évidence 16 projets (soit 14% de l'ensemble de la sélection) pour lesquels la contribution des sciences humaines et sociales est tout à fait négligeable par rapport à celle des sciences médicales, mathématiques et informatique notamment⁶⁵. Les analyses qui suivent ont donc écarté ces 16 projets, se concentrant sur les 94 restants.

FIGURE 34



Ce sont à nouveau les sous-domaines « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation » et « SHS 2 – Normes institutions et comportements sociaux » qui concentrent plus de la moitié des projets financés. Les « SHS 5 – Langues, textes, arts et cultures » ne sont pas mieux représentées que dans les autres sélections, *a contrario* des « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » qui sont même plus présentes que les « SHS 1 – Marchés et organisations » et « SHS 6 – Mondes anciens et contemporains »⁶⁶.

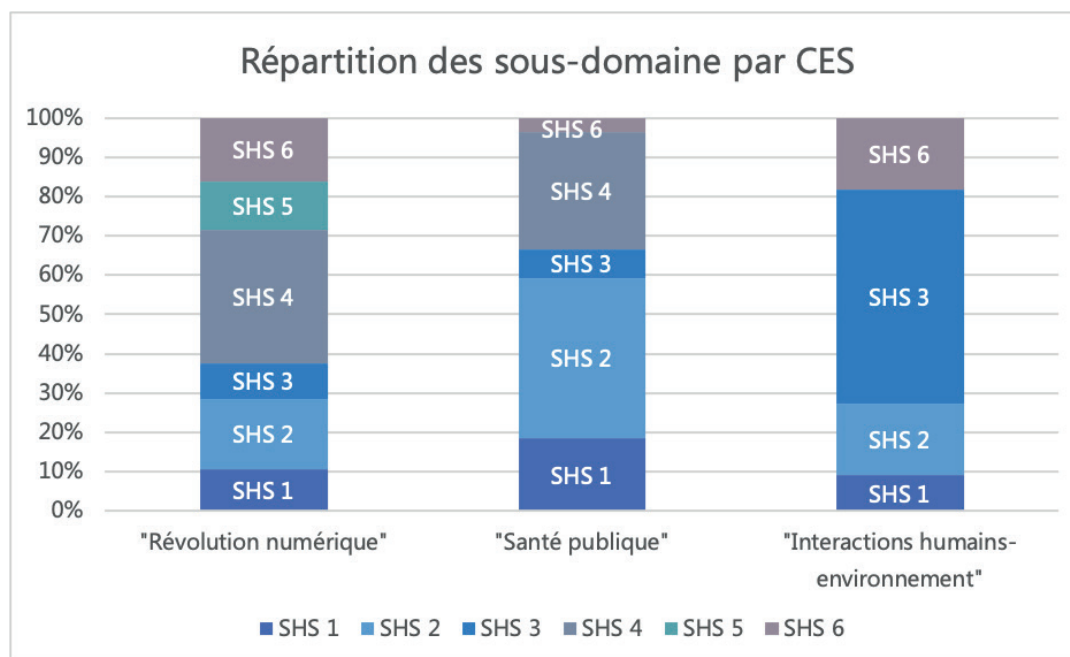
Pour mieux comprendre ces écarts entre la composition disciplinaire des projets retenus par le département SHS et ceux soutenus en « inter-CPP », l'analyse plus fine des comités d'évaluation scientifique s'avère fort utile⁶⁷.

65 Voir Annexe 18 : Liste des projets classés en SHS et « faiblement SHS » (avec leur résumé).

66 Voir Annexe 15 : Répartition des projets financés par l'ANR par sous-domaine et discipline SHS.

67 Voir Annexe 16 : Distribution disciplinaire des projets retenus par les différents CES.

FIGURE 35



Le CES « Révolution numérique » soutient essentiellement des projets en « SHS 4 – Esprit humain, langage et éducation » mais convoque tous les sous-domaines de recherche en SHS. Ainsi, les disciplines les plus visibles sont la linguistique (11 projets), les sciences de l’information et de la communication (8 projets) et l’histoire (7 projets).

Du côté du CES « Santé publique » en revanche, les « SHS 5 – Langues, textes, arts et cultures » n’ont jamais été financées. Le reste de la sélection affiche une représentation relativement équilibrée des sous-domaines qui se retrouve également à l’échelle disciplinaire : la psychologie (SHS 4), la sociologie/démographie (SHS 2) et l’économie (SHS 1) sont les trois disciplines les plus soutenues par ce CES.

Le CES « Interactions humains-environnement » est sans doute celui qui témoigne de la plus forte inscription disciplinaire puisque d’une part plus de la moitié des projets qu’il a retenus jusqu’à présent sont affiliés aux SHS 3, et que d’autre part les SHS 5 et 4 sont totalement absentes de la sélection. Ce CES n’ayant été mis en place qu’en 2019, il sera intéressant de voir si ses prochaines sélections iront dans le sens d’une plus grande diversification disciplinaire.

Ainsi, on peut conclure que les CES transverses ont tendance à accroître le phénomène de focalisation de l’ANR sur quelques disciplines et d’éviction de quelques autres.

3. Tableau synoptique

Comme dans la partie précédente, le tableau proposé ci-après est destiné à faciliter la lecture des résultats et à mieux évaluer la place des « inter-CPP » dans le dispositif.

LE TRAITEMENT DES SHS A L'ANR ENTRE 2014 ET 2018

	Département SHS	Inter-CPP (à partir de 2015)
Nombre de projets déposés (en moyenne par an)	737 projets SHS déposés par édition en moyenne	130 projets SHS déposés par édition en moyenne
Part des projets SHS dans le dépôt global	8% de l'ensemble des dépôts réalisés auprès de l'Agence	21% de l'ensemble des soumissions SHS sur l'AAPG
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets déposés	Recul assez marqué de l'AAPG, triplement du dépôt sur les AAP internationaux, place plus grande des AAP spécifiques	Dépôt relativement stable, malgré une chute conséquente en 2016
Nombre de projets retenus (en moyenne par an)	92 projets SHS financés par édition en moyenne	19 projets SHS financés par édition en moyenne
Part des projets SHS dans les sélections de l'ANR	7,3% de l'ensemble des projets retenus	21,8% de l'ensemble des projets SHS retenus
Caractéristiques majeures de l'évolution des projets retenus	Augmentation du nombre de projets retenus, en particulier sur l'instrument JCJC de l'AAPG	Nombre de projets retenus relativement stable, avec toutefois une baisse conséquente en 2018
Taux de sélectivité pour les SHS (en moyenne pour la période)	14,4% des projets SHS déposés sont financés par l'Agence	14,6% des projets SHS déposés sont financés
Evolution du taux de sélectivité	Majoration du taux de succès d'un point par an, malgré d'importantes fluctuations au niveau des programmes internationaux	Chute du taux de succès depuis 2016
Budget SHS (en moyenne par an)	24,3 millions d'euros affectés chaque année au financement de projets SHS	7,8 millions d'euros sont attribués chaque année au financement de projets SHS en « inter-CPP »
Part du budget SHS dans le budget de programmation	5,3% du budget annuel de programmation	28,9% du budget SHS de l'AAPG
Caractéristiques majeures de l'évolution du budget SHS	Les SHS ont été plus affectées par la coupe budgétaire de 2015 et ont moins bénéficié de l'augmentation du budget de l'AAPG que les autres domaines.	Hausse du budget jusqu'en 2017, baisse significative en 2018
Budget moyen d'un projet SHS	264 300 euros	405 586 euros
Coordinateurs des projets SHS	Part de plus en plus active des universités dans la coordination	Part importante des écoles et instituts dans la coordination
Partenaires des projets SHS	Essentiellement des partenaires nationaux inter-sites, ou étrangers	Essentiellement des partenaires inter-sites d'origine privée
Disciplines des projets SHS	Surreprésentation de l'économie et de la psychologie, <i>a contrario</i> des disciplines associées aux études sur les langues, textes, arts et cultures	Surreprésentation des « SHS 3 – Espace, environnement et sociétés » dans le CES « Interactions humains-environnement »

A observer ce que représente la part des projets SHS déposés dans les « inter-CPP », on peut légitimement supposer qu'une partie de l'écart entre la perception négative de certaines communautés SHS et l'effort budgétaire de l'Agence vis-à-vis de ces disciplines repose sur la place qu'ont prise les « inter-CPP » dans le dispositif. Ces derniers, plus encore que les axes thématiques gérés par le département SHS, concernent un nombre limité de disciplines. L'intersectoriel n'est pas marginal pour les sciences humaines et sociales comme le montrent les données du dépôt, les données des projets retenus ou encore des financements (32% du budget SHS). C'est une spécificité du département SHS de l'ANR que près d'un tiers du budget du secteur scientifique dont il a la charge soit discuté dans d'autres cadres. Hors « inter-CPP », le budget annuel moyen géré par le département SHS a en fait baissé, passant de 26,5 millions d'euros dans la première période à 24,3 millions d'euros dans la seconde. Mais le budget des SHS *lato sensu* s'est élevé à 31 millions d'euros en moyenne, ce qui représente un peu plus de 6% du budget de la programmation, chiffre bien supérieur aux 4,6% de la période précédente malgré un taux de sélection globalement inférieur à la moyenne (15% SHS *lato sensu* contre 16,2% en moyenne pour la période). C'est également grâce à ce nouveau périmètre des SHS *lato sensu* que la part du dépôt et des projets retenus s'est maintenu à 9%.

Ces constats méritent d'être complétés par une observation concernant le traitement de l'interdisciplinarité. Comme nous avons pu le montrer, un nombre notable de projets caractérisés SHS présentent une dimension SHS faible. Pour éviter ce type d'erreur, l'ANR pourrait fort utilement s'en remettre à la définition de l'interdisciplinarité établie par l'HCERES. Ainsi, lors de la campagne 2012-2013, le Haut Conseil a conduit un travail sur la méthodologie d'évaluation de l'interdisciplinarité et sur les critères adéquats pour apprécier équitablement ce type de recherche. L'interdisciplinarité a été définie comme suit : « une coopération de plusieurs disciplines autour de projets communs. Ces projets ouvrent des perspectives de recherche à chacune des disciplines, qui ne sont plus cantonnées pour la plupart à des situations d'application. Les travaux en commun associent des données, des méthodes, des outils, des théories et des concepts, issus de disciplines différentes, en une synthèse dans laquelle le rôle des composantes disciplinaires va bien au-delà de la simple juxtaposition. » Cette définition redonne à l'interdisciplinarité toute son ambition scientifique et permet de rappeler qu'il ne suffit pas que des chercheurs de disciplines différentes travaillent ensemble pour que leur projet de recherche soit interdisciplinaire. Complémentairement, pour être plus précise dans sa communication, l'ANR pourrait choisir de communiquer sur la part des financements accordés spécifiquement aux laboratoires SHS dans les projets « inter-CPP » qualifiés de SHS.

Enfin, construits sur des recherches collaboratives qui impliquent plusieurs partenaires et domaines scientifiques, présentant des budgets souvent élevés, les projets retenus par les comités de pilotage intersectoriels induisent un design de projets qui peut être éloigné des pratiques de bon nombre de communautés SHS, dessinant une image quelque peu déformée des sciences humaines et sociales.

PARTIE 5.

Les SHS dans les programmes internationaux de l'ANR entre 2007 et 2019

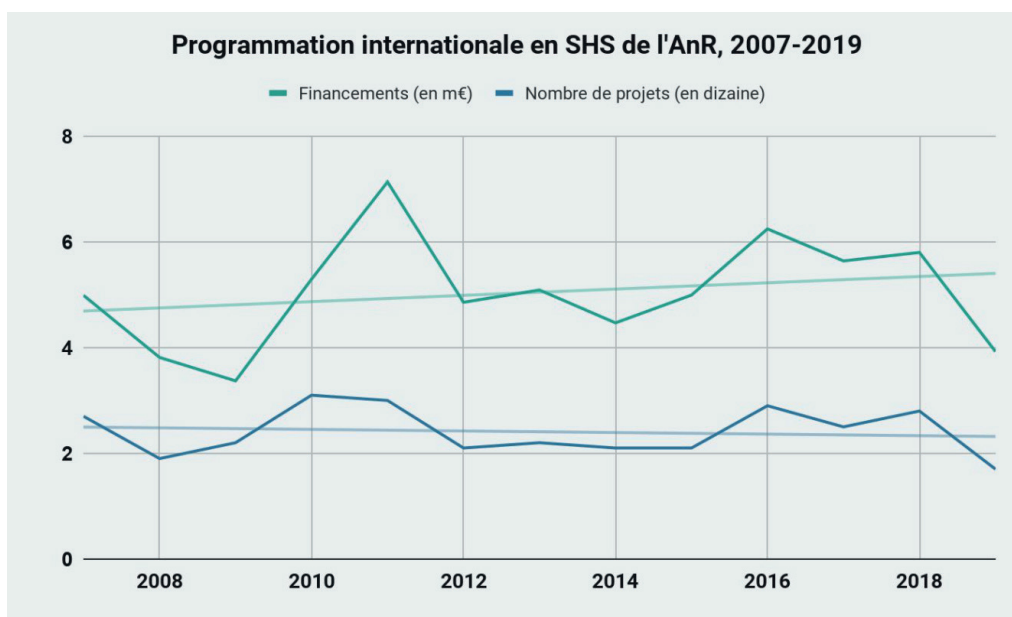
Analyse réalisée par Olivier Bouin et Julien Ténédos

L'analyse qui suit porte sur l'ensemble de la période car les actions de l'ANR à l'international n'ont été que peu affectées par le changement de cadres d'action de 2014. Cette analyse a été menée par Olivier Bouin et Julien Ténédos, tous deux membres de la fondation Réseau Français des Instituts d'Etudes Avancées (RFIEA), qui ont utilisé les données transmises par l'ANR et ont également effectué un important travail complémentaire pour enrichir les données disponibles, tant sur le plan de la répartition disciplinaire des projets lauréats (en utilisant le référentiel du HCERES) que sur celui de l'identification des chercheurs référents et de leur institution de rattachement.

1. Une place importante malgré un budget modeste et un taux de sélectivité en hausse

Etablis en 2007, les programmes internationaux ont depuis permis de financer 313 projets de recherche, soit une moyenne assez stable de 25 projets lauréats par an. Ces programmes disposent d'un budget variable et tendancielllement en légère augmentation d'un montant annuel moyen de 5 millions d'euros. Cette ampleur est relativement modeste : à titre de comparaison, ce montant correspond à deux bourses *Advanced*⁶⁸ du Conseil européen de la recherche ou un peu plus de trois bourses *Starting*⁶⁹, mais représente malgré tout environ 17% du budget annuel de programmation bénéficiant aux SHS. Les projets lauréats obtiennent en moyenne 200 000 euros, donc un peu moins que le budget moyen octroyé à un projet SHS en général, de l'ordre de 229 553 euros.

FIGURE 36



Sur la base des données communiquées par l'ANR sur le dépôt de projets SHS (figure 1), le taux de sélectivité du volet international atteint des niveaux qu'il conviendrait d'interroger (de 20% en 2014 à moins de 9% en 2018), au risque de décourager durablement de nombreuses équipes.

2. Un ensemble peu lisible à l'exception de deux programmes phares

Sur la période 2007-2019, 33 appels à projets ont été lancés dans le cadre de la programmation internationale de l'ANR. Afin de renforcer la lisibilité de ces appels, nous les avons classés en trois grandes catégories :

- **les programmes de collaboration bilatérale** avec des agences de financement étrangères (Allemagne, Grande-Bretagne, Québec, Japon, Inde) ;
- **les programmes de collaboration multilatérale** avec notamment l'instrument ORA (*Open Research Area*) mobilisant les agences allemande, néerlandaise et britannique de recherche, et ponctuellement ouverts à des pays tiers (Chine, Japon, Etats-Unis, Canada) ;
- **les appels cofinancés dans le cadre du PCRD** (programme-cadre pour la recherche et le

68 D'une durée de 5 ans, ces projets bénéficient chacun d'un budget maximum de 2,5 millions d'euros.

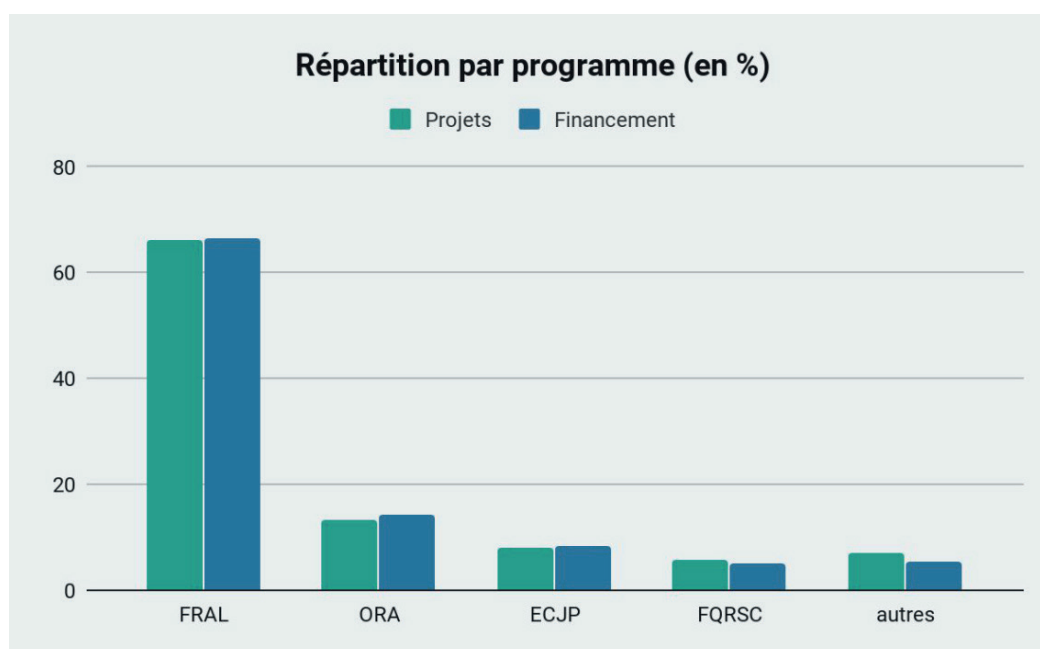
69 La bourse ERC *Starting Grants* s'adresse aux jeunes scientifiques (2 à 7 ans après la thèse).

développement technologique de la Commission européenne) que nous avons intitulés *European Joint Programmes (ECJP)* et qui regroupent les appels NORFACE, HERA, JPI, Gender Net Plus, etc.⁷⁰

2.1. L'importance du programme franco-allemand

Les deux appels à projets récurrents – programme de collaboration franco-allemand (FRAL) et *Open Research Area (ORA)* – sont ceux qui ont financé le plus de projets (figure 43). En particulier, le programme FRAL entre l'ANR et son équivalente allemande – *Deutsche Forschung Gemeinschaft (DFG)* – a soutenu depuis 2007 près des deux tiers des projets SHS internationaux. Ce programme est un élément central et dominant de la programmation internationale de l'ANR, également par le montant qu'il représente dans le financement global des projets internationaux de l'ANR sur l'ensemble de la période (65%). Le programme ORA, avec ses sept appels entre 2010 et 2019, représente environ 15% des projets et des financements. Il est à noter que ces deux programmes ne sont pas thématiques et mobilisent fortement les communautés scientifiques en SHS.

FIGURE 37



2.2 Une discontinuité des programmes difficile à appréhender pour les communautés

Les autres programmes ne sont pas récurrents, mais ponctuels (notamment pour les appels bilatéraux), avec une périodicité incertaine (deux appels franco-qubécois en 2011 et 2016) ou caractérisés par des périmètres de collaboration assez changeants (les appels de la plateforme transatlantique de 2017 et 2019 ont réuni des Etats partenaires très différents), ce qui réduit vraisemblablement leur lisibilité, et partant la réponse des communautés scientifiques. Ainsi programmés, ces appels représentent plus des effets d'aubaine pour les laboratoires, équipes et chercheurs travaillant sur ces pays que des appels incitatifs dont l'annonce précoce et anticipée permettrait d'importants effets de levier grâce à la diversification des communautés scientifiques concernées et mobilisables.

Pour les programmes européens (ECJP), l'implication de l'ANR est également assez disconti-

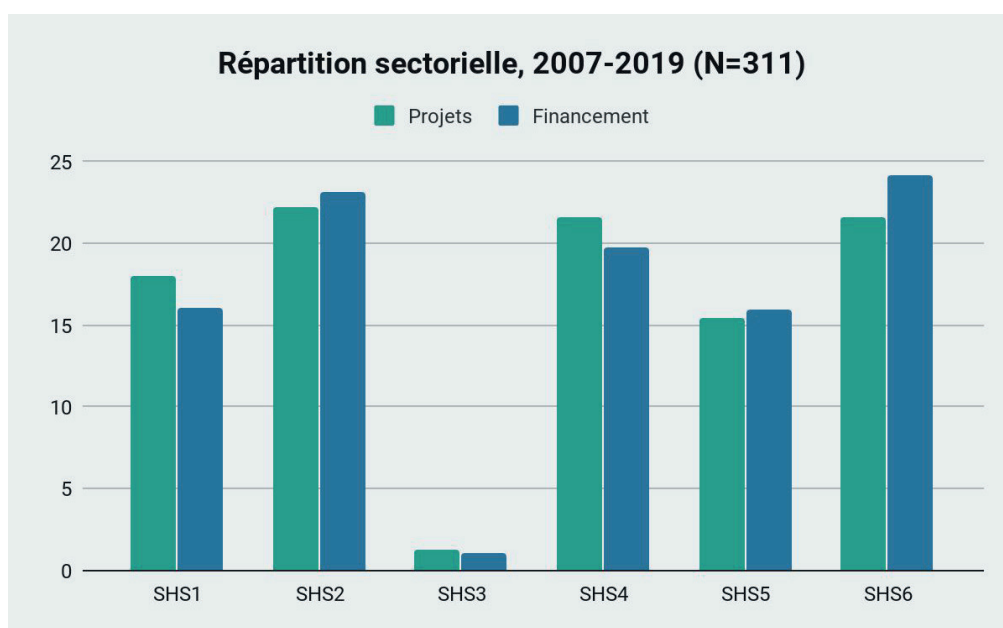
70 Voir Annexe 19 : Données complémentaires sur les programmes internationaux de l'ANR.

nue. Notons par exemple que l'Agence n'a pas participé aux trois premiers appels à projets du programme NORFACE en 2007, 2009 et 2014 et qu'elle n'a été impliquée que pour un appel sur quatre du programme HERA. La participation à certaines initiatives conjointes de programmation européennes s'est toutefois récemment renforcée, en particulier avec les programmes Cultural Heritage et Gender Net Plus, totalisant cinq appels depuis 2017.

3. Une distribution disciplinaire relativement diversifiée

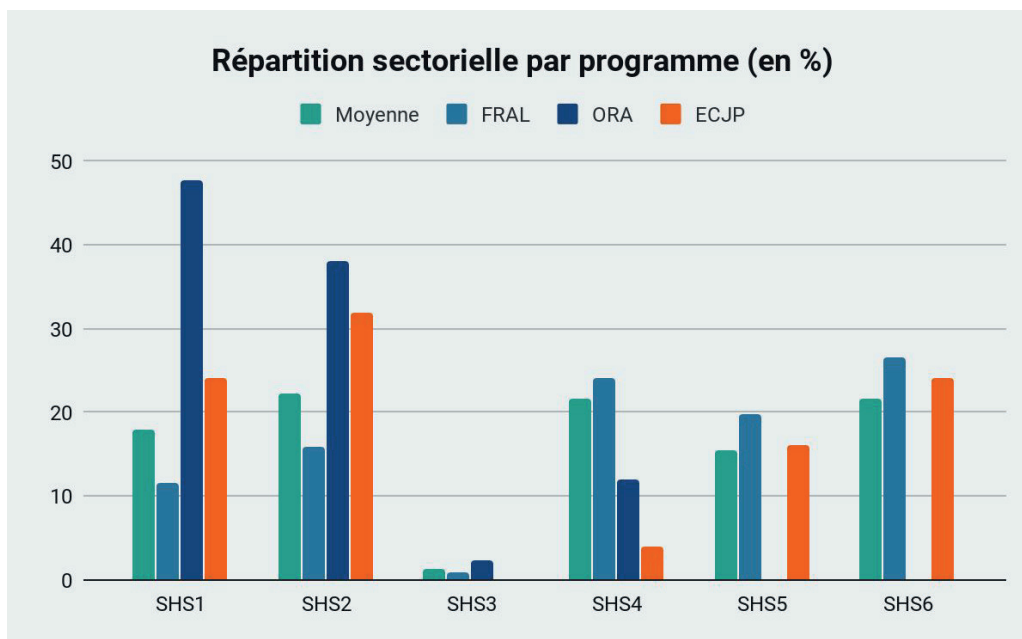
Les programmes internationaux de l'ANR mobilisent l'ensemble des sous-domaines scientifiques SHS (figure 38), et particulièrement les SHS 6 (avec l'histoire et l'archéologie), les SHS 2 (avec la sociologie et les sciences politiques) et les SHS 4 (avec la psychologie et la linguistique). La géographie, l'anthropologie et les sciences de l'éducation sont en revanche assez peu représentées.

FIGURE 38



La répartition disciplinaire apparaît plutôt diversifiée, même si certaines communautés scientifiques semblent tirer parti de l'existence de tel ou tel programme spécifique. A titre d'exemple, l'appel à projets franco-allemand bénéficie notamment aux SHS 4, SHS 5 (avec la philosophie et les études culturelles, peu présentes dans les autres appels internationaux de l'ANR) et SHS 6 ; les programmes ORA et ECJP aux SHS 1 (avec une part très importante prise par l'économie qui représente près de 50% des projets financés pour ORA) et SHS 2 (figure 39). Il est à noter que dans le sous-domaine SHS 4, un nombre important de projets lauréats relève des sciences cognitives, des neurosciences et des sciences « dures » du comportement dont la dimension SHS est parfois assez ténue. Ce phénomène n'est pas une spécificité des appels ANR puisque l'on retrouve une évolution comparable dans les appels européens, notamment au niveau du Conseil européen de la recherche.

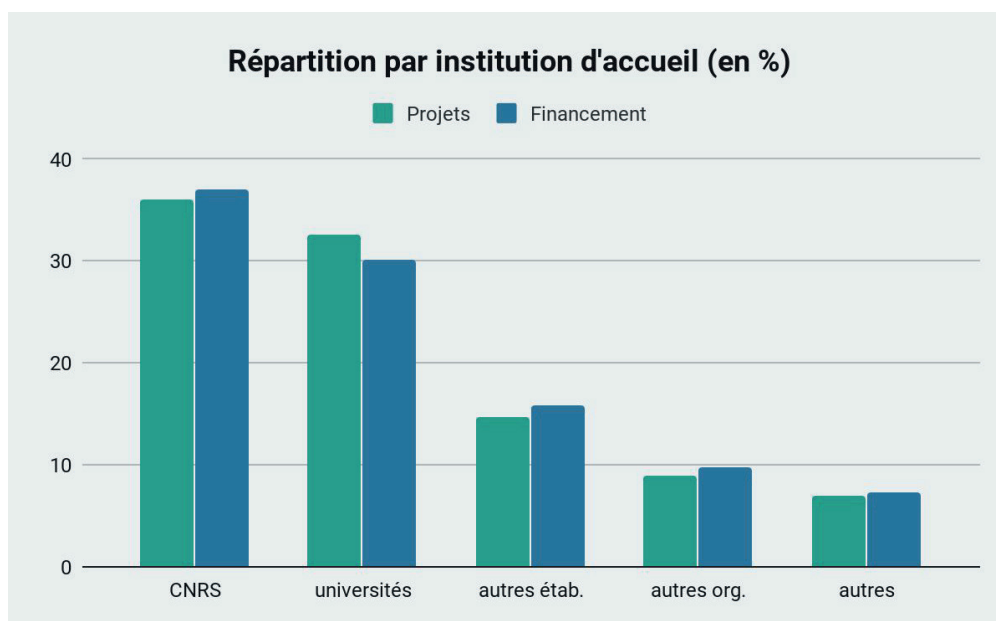
FIGURE 39



4. Une répartition de la coordination conforme aux appels nationaux

De manière comparable à ce qui est observable au niveau des appels européens (individuels ou collaboratifs), le CNRS est l'organisme de rattachement scientifique qui coordonne le plus de projets internationaux de l'ANR (figure 40). Un tel constat est moins pertinent pour les appels ORA. Les universités sont toutefois présentes avec 30% des projets retenus. Il est à noter que les programmes internationaux de l'ANR bénéficient à un ensemble d'établissements que l'on ne retrouve pas de manière prééminente parmi les lauréats des appels du programme-cadre de la Commission européenne. Les autres établissements (notamment les fondations et les grandes écoles) sont particulièrement performants dans certaines disciplines telles que l'économie et les sciences politiques et sur certains instruments (ORA, ECJP, FQRSC).

FIGURE 40



PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS COORDINATEURS PAR TYPE D'INSTRUMENT

FRAL		
Etablissements coordina- teurs	Nombre de projets	Répartition des projets par établissements
CNRS	81	39%
EHESS	10	5%
Université Paris Descartes	8	4%
Université de Strasbourg	7	3%
Université de Lorraine	6	3%
Université de Tours	6	3%

ECJP

Etablissements coordina- teurs	Nombre de projets	Répartition des projets par établissements
CNRS	8	32%
PSE	4	16%
FNSP	2	8%
Université Paris Pan- théon-Sorbonne	2	8%
Autres universités	4	16%

ORA

Etablissements coordina- teurs	Nombre de projets	Répartition des projets par établissements
CNRS	5	12%
TSE	4	10%
FNSP	4	10%
PSE	2	5%
IRSTEA	2	5%
Université Bourgogne Franche-Comté	2	5%

En conclusion, cette analyse permet de montrer qu'un certain nombre d'unités et d'établissements (notamment liés au CNRS) sont bien impliqués dans les appels d'offres internationaux de l'ANR mais qu'il s'agit là d'un ensemble limité par rapport au potentiel de la recherche en SHS. Elle montre que la complexité et l'absence de pérennité du dispositif général ne constituent pas des facteurs propices à la mobilisation des équipes.

Conclusion générale

Au terme de ce travail destiné à apporter des éléments de caractérisation de l'action de l'Agence nationale de la recherche vis-à-vis des sciences humaines et sociales, quelques constats peuvent être établis.

Le premier concerne l'intérêt même d'une telle étude et les conditions de faisabilité qu'elle suppose. On le mesure, certains phénomènes ne sont pas observables si nous nous limitons aux chiffres couramment communiqués par l'ANR : nombre de projets déposés par secteur, nombre de projets retenus par axe et par secteur, taux de sélectivité et retour global des financements par type d'établissement. L'analyse de l'évolution de l'ANR limitée à la dernière période qui commence en 2014 ne permet pas non plus d'apprécier les conséquences liées au changement des instruments de l'ANR cette année-là, conséquences pourtant majeures pour les SHS. Ces motifs justifient le travail que nous avons engagé avec pour ambition d'asseoir un dialogue avec l'ANR qui privilégie les faits observés aux opinions peu étayées. Ce travail, commencé à l'automne 2019, a dû être remis sur le métier à trois reprises tant les informations mises à disposition des acteurs méritaient d'être consolidées. Nous avons, à chaque fois, présenté nos résultats à l'ANR qui nous a apporté des informations complémentaires destinées à enrichir certaines analyses. Dans ce contexte, il faut accepter quelques imprécisions ou erreurs factuelles qui ne devraient pas toutefois invalider les conclusions générales de ce travail. En vertu des missions d'analyse d'impact qui ont été confiées à l'ANR ces dernières années, peut-être serait-il intéressant qu'un dialogue soit à l'avenir engagé en amont entre l'alliance et l'ANR pour construire collectivement des jeux de données et des indicateurs partageables par tous ?

Le deuxième constat, trop souvent négligé, a trait aux financements que l'ANR octroie aux SHS. Il s'agit bien d'un volume historiquement inédit de financements pour ce secteur, volume qui a augmenté continûment ces toutes dernières années.

Dans ce contexte, il est légitime de s'étonner que l'action de l'agence, au-delà du débat entre financement récurrent des laboratoires et financement sur projets, fasse l'objet de critiques répétées. On peut, au terme de ce travail, avancer quatre raisons. (1) Malgré les augmentations budgétaires observables, l'effort reste limité rapporté au potentiel du secteur. Ainsi, en 2018, si chaque laboratoire SHS avait déposé un projet de recherche, un sur 9 aurait eu une chance d'obtenir un financement. (2) L'étude de la première période permet de montrer que les communautés SHS étaient les communautés les plus présentes dans les programmes non-thématiques et les moins engagées dans les programmes thématiques. Cependant, la deuxième période a été l'occasion d'imposer aux seules communautés SHS une approche thématique, les autres grands domaines scientifiques bénéficiant d'axes couvrant l'ensemble de leur disciplines (reproduisant un fonctionnement proche du non-thématique). (3) La concentration sur des ensembles disciplinaires relativement réduits et bien représentés dans les comités scientifiques de l'ANR s'est renforcée à partir de 2013. Cette situation conjuguée à un taux de sélectivité très élevé a éloigné de nombreux secteurs disciplinaires de l'ANR. (4) L'interdisciplinarité ne s'est pas déployée de façon tout à fait satisfaisante pour les SHS, ces dernières étant contraintes d'aborder les grands défis dans des comités intersectoriels ou se voyant attribuer des projets dont la part SHS était faible.

A partir de ces constats, plusieurs questions nous semblent mériter d'amples discussions entre les acteurs, certaines dépassant le strict périmètre des SHS.

Comment réintroduire une diversité dans le design des projets SHS qui soit plus conforme à la diversité des pratiques et des méthodes de recherche que la normalisation implicite qui s'est installée progressivement ?

En SHS, les secteurs disciplinaires les plus financés par l'ANR sont identiques à ceux soutenus par la Commission européenne. N'y aurait-il pas là une explication au fait que les équipes SHS françaises déposent très peu (et de moins en moins) de projets auprès de la Commission européenne ? Quelles dispositions permettraient de réintroduire une complémentarité entre ces deux grands guichets ?

Sur le volet international, le programme de collaboration franco-allemande (non thématisé) entre l'ANR et son équivalente allemande (*Deutsche Forschung Gemeinschaft* - DFG) totalise près des deux tiers des projets SHS internationaux soutenus. Comment, sur les autres appels, envisager un dispositif plus stable, plus conforme aux pratiques scientifiques de programmation de la recherche entre des chercheurs de différentes nations et plus favorable à la mobilisation des équipes ?

Quels aménagements permettraient de soutenir plus significativement des projets qui participent de la consolidation des politiques de recherche sur les sites ?

N'est-il pas contradictoire avec la raison d'être et avec la logique de la recherche sur projet de créer un « milieu d'habitues » qui va s'auto-organiser pour financer son secteur ? Le financement par projet ne fonctionnerait-il pas alors comme une sorte de financement récurrent ? Comment peut-on garantir dans ce contexte la possibilité de faire exister des recherches aux hypothèses et aux méthodes audacieuses ?

Si le nouveau triennal de l'ANR est l'occasion de ré-ouvrir les appels SHS potentiellement à l'ensemble des communautés, quelles actions engager pour remobiliser des secteurs qui n'ont été que peu impliqués ou qui se sont détournés de l'ANR (actions de préparation en amont des appels à projets, renforcement du soutien à des manifestations scientifiques qui permettent des synthèses à la fin d'un cycle de projets, création de nouveaux comités d'experts...) ?

Dans le prolongement de ce travail, les membres de l'alliance Athéna s'engageront à participer activement, au côté de l'ANR, aux actions qui seront jugées les plus pertinentes pour l'ensemble des sciences humaines et sociales et pour la recherche française en général.

,

BIBLIOGRAPHIE |

OUVRAGES ET ARTICLES UNIVERSITAIRES

Aust, Jérôme et Gozlan, Clémentine. « Des instruments contestés : émergence et effets de la critique des instruments du gouvernement de la recherche en France (1961-2015) », *Revue française de science politique*, 2018, vol.68, n°3, p.493-514.

Barrier, Julien. « La science en projets : financement sur projet, autonomie professionnelle et transformation du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, 2011, vol.53, n°4, p.515-536.

Bodin, Romuald, Millet, Mathias et Saunier, Emilie. « Différences de faculté. Note de recherche sur la variation des conditions d'exercice à l'Université et sur quelques-unes de ses conséquences », *Socio-logos*. Revue de l'association française de sociologie, 2018, n°13.

Desrosières, Alain. L'Argument statistique. *Pour une sociologie historique de la quantification* (tome I) et *Gouverner par les nombres* (tome II), 2008, Paris : Presses de l'école des Mines.

Gozlan, Clémentine. « L'autonomie de la recherche scientifique en débats : évaluer « l'impact » social de la science », *Sociologie du travail*, 2015, n°57, vol.2, p.151-174.

Heilbron, Johan et Bokobza Anaïs. « Transgresser les frontières en sciences humaines et sociales en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2015, vol. 210, n°5, p.108-121.

Hubert, Matthieu et Louvel, Séverine. « Le financement sur projet : quelles conséquences sur le travail des chercheurs ? », *Mouvements*, 2012, N°71, n°3, p.13-24.

Masson, Philippe. « Le financement de la sociologie française : les conventions de recherche de la DGRST dans les années 1960 », *Genèses*, 2006, N°62, n°1, p.110-128.

Musselin, Christine. *La grande course des universités*, 2017, Presses de Sciences Po, 304 p.

Roddaz, Jean-Michel. « Le financement de la recherche sur projets : pourquoi et comment ? », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 2017, 47-1, p.321-328.

Trouche Dominique et Courbières Caroline. « La recherche sur projet en sciences humaines et sociales : lieux, stratégies et contenus », *Sciences de la société*, 2014, no 93, p.3 11.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Rapports d'activité de l'ANR de 2005 à 2019.

Plans d'action de l'ANR de 2005 à 2021.

Règlement financier de l'ANR n°2 de mars 2017.

Rapport du MESRI sur « l'état de l'emploi scientifique en France » de 2018.

Note d'information du SIES sur « l'emploi d'enseignement et de recherche dans les sites contractuels en 2017 » du 11 juillet 2019.

Stratégie nationale de recherche – France Europe 2020 du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Plan en faveur des sciences humaines et sociales du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

